



RAPPORT 20
D'ACTIVITÉ 23
LOIRE LAYON AUBANCE





SOMMAIRE

2023 en un clin d'œil **4**
 focus sur 8 décisions **5**
 Le projet de territoire **6-7**

UN TERRITOIRE ATTRACTIF & SOLIDAIRE

Le développement économique **9-11**
 Le développement touristique **12-14**
 L'action sociale **15**
 La petite enfance **16**
 L'accompagnement des personnes âgées **17**
 L'accueil des gens du voyage **18**
 Le sport **19**
 L'action culturelle **20**

SOBRE ET DURABLE

La transition écologique et climatique **22-23**
 L'habitat **24-25**
 Les mobilités **26**
 L'application du droit des sols (ADS) **27**
 Le patrimoine naturel et paysager **28**
 L'environnement **29**
 L'assainissement **30-31**
 La gestion durable du patrimoine bâti **32**
 La voirie **33**
 Les services techniques communs **34-35**

DES MOYENS POUR AGIR

Les services communautaires **37**
 Les ressources humaines **38-39**
 Les finances **40-42**
 La commande publique **43**
 Juridique et assurances **43**
 Moyens généraux **44**
 Archives **44**
 Le système d'information géographique (SIG) **45**
 Les ressources numériques **46**
 La communication **47**

Le rapport d'activité est l'occasion de faire le bilan des réalisations de l'année passée, et des engagements pris par la Communauté de communes.

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration de l'Acte 2 du projet de territoire, avec la transition écologique comme fil conducteur. De nombreuses actions ont été lancées dans ce domaine : les ateliers fresque du climat pour tous les élus et agents, le déploiement de l'application de covoiturage Klaxit, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, le subventionnement de la rénovation énergétique des logements, la signature d'un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME, ou encore notre candidature pour l'appel à projet de l'atlas intercommunal de la biodiversité retenue en fin d'année.

Des projets structurants ont été lancés : l'extension de la maison de l'enfance de Rochefort-sur-Loire, le centre technique du secteur Nord Loire, les travaux de confortement des digues de Loire, ou les projets d'aménagement de centre bourg.

Un autre dossier structurant a vu le jour en 2023, montrant la maturité de notre Communauté de communes, et permettant de renforcer les liens de solidarité avec les communes. Le pacte financier et fiscal co-construit avec les communes et voté à l'unanimité, permet de renforcer la cohésion et la solidarité territoriale et d'accompagner les projets communaux et communautaires.

Ces nombreux projets répondent à notre ambition politique. Ils nécessitent une organisation et des moyens adaptés. Le déploiement d'un cycle de formation managériale, ainsi que des formations de professionnalisation ont constitué un volet majeur de notre engagement en faveur du développement des compétences. Un concours d'architecte a également été lancé en fin d'année pour étudier le regroupement des quatre sites administratifs et réaliser un siège unique favorisant la transversalité entre les services.

C'est par la mobilisation de l'ensemble des élus et des agents que ces projets ont pu voir le jour. La présentation de ce rapport d'activité est l'expression de leur engagement. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur mobilisation et le travail accompli.

Marc Schmitter,
Président

En 2023, notre engagement envers la durabilité prend une nouvelle forme au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Le rapport d'activité évolue pour devenir le «Rapport d'Activité et de Développement Durable», résultant de notre volonté affirmée de présenter de manière intégrée nos réalisations, avancements de projets et nos actions en faveur d'un développement responsable. Cette fusion donne naissance à un document unique, offrant une vision complète de notre dynamique communautaire, harmonisant l'évaluation de notre impact sur le territoire avec notre contribution à des modes de vie durables.

En fusionnant ces deux rapports, nous aspirons à présenter une image globale de notre action, témoignant de notre responsabilité envers le présent et l'avenir. La Communauté de communes Loire Layon Aubance s'engage résolument à façonner un territoire durable, prospère et résilient, où le bien-être commun est au cœur de la démarche.





Extension du multi accueil de Rochefort-sur-Loire : Les Goganes



Inauguration du CLEA



Signature du contrat d'engagement CTG



Construction de la charte Paysagère



Conférence du GIEC



Signature du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Angevin



CONSEIL DU 7 FEVRIER Extension du multi accueil de Rochefort-sur-Loire : Les Goganes

Afin de s'adapter aux évolutions des besoins liés à l'accueil des jeunes enfants, les élus ont validé le plan de financement ainsi que la requête de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour étendre et rénover la structure d'accueil pour jeunes enfants «Les Goganes» à Rochefort-sur-Loire. La rénovation de ce bâtiment permettra d'accueillir 18 enfants supplémentaires.



CONSEIL DU 2 MAI Validation de la charte de réseau de lecture publique

La Charte de réseau de lecture publique, approuvée par le conseil communautaire, définit les principes, valeurs, objectifs, outils et moyens partagés au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Cette charte structure et organise la collaboration entre les bibliothèques, établissant des outils de fonctionnement communs.



CONSEIL DU 15 JUIN Harmonisation des prix de vente des terrains des Z.A.E

Afin de valoriser le foncier à vocation économique et de tendre à l'équilibre des bilans financier des zones d'activités économiques, les prix de cession des terrains ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire Loire Layon Aubance.



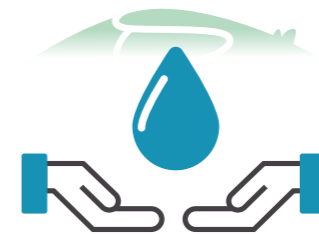
CONSEIL DU 3 OCTOBRE Promotion d'une mobilité durable

Le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement de l'étude finale du schéma directeur cyclable, marquant ainsi une avancée majeure vers une mobilité durable. Une demande de subvention a également été déposée, démontrant son engagement en faveur de l'amélioration des infrastructures cyclables et de la promotion du vélo comme moyen de transport écologique.



CONSEIL DU 7 MARS Approbation de la Charte Paysagère

Présentée à l'ensemble des élus et approuvée, la Charte Paysagère constitue désormais pour chaque commune, un socle de repère et de réflexion pour les PLU et la conception de leurs projets d'aménagement.



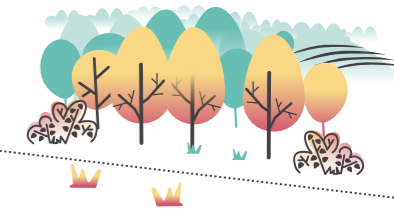
CONSEIL DU 23 MAI Création de liaisons douces

La signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une liaison douce reliant le centre-ville à la gare de Chalonnes a été approuvée et autorisée. Cette initiative vise à améliorer la connectivité entre ces deux points stratégiques, renforçant ainsi l'accessibilité et la mobilité dans la commune de Chalonnes-sur-Loire.



CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE Optimisation de l'utilisation des ressources immobilières et énergétiques

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique Multi-Enjeux a été approuvé et autorisé par les élus. Parallèlement, le marché correspondant a été signé, marquant le lancement concret de cette initiative intégrée.



CONSEIL DU 7 NOVEMBRE Prévention des risques

Le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement pour l'aménagement de voiries forestières visant à prévenir les risques d'incendie de forêt et de végétation dans les communes de Beaulieu-sur-Layon et Bellevigne en Layon. En parallèle, une demande de subvention sollicitant le soutien financier du FONDS VERT a été soumise.



LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire est une projection et un cap pour les intercommunalités. La Communauté de communes a souhaité mener cette démarche afin de se développer de manière cohérente, coordonnée et responsable. Concrètement, le projet de territoire est constitué d'un diagnostic et d'une stratégie, elle-même déclinée en programme d'actions. Il incarne une ambition commune, une solidarité territoriale forte et l'implication de tous les acteurs dans la construction du territoire de demain.

L'Acte 2 du projet de territoire

2023 a été l'année de clôture du premier plan d'actions, ainsi que l'année de préparation du plan 2024-2026. Guidée par un « Fil vert », la Communauté de communes Loire Layon Aubance a élaboré, avec les élus et les agents, son 2ème plan d'actions 2024-2026 de son Projet de Territoire avec l'ambition politique d'accélérer la mise en œuvre des transitions pour répondre aux enjeux du changement climatique. La volonté fut de prioriser et d'accentuer les actions contribuant, dans toutes les politiques publiques, à l'adaptation, à l'atténuation et à la préservation du territoire face au changement climatique.



PERSPECTIVES 2024-2026

- Finalisation et communication du nouveau plan d'actions du projet de territoire au 1^{er} semestre 2024
- Poursuite du travail avec le conseil de développement sur les démarches de participation citoyenne
- Mise en place d'une démarche de suivi-évaluation des actions du projet de territoire, en particulier sur le volet environnemental, dans le cadre du contrat d'objectifs territorial signé avec l'ADEME.
- Poursuite des partenariats auprès des financeurs tels que la Région (nouvelles modalités d'accompagnement financier à envisager en 2024), l'Etat (nouveau Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique), l'Europe (lancement du nouveau programme Leader).



216
membres
bénévoles



DIALOGUE ET RÉFLEXION AU PÔLE MÉTROPOLITAIN ET AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Outil de participation citoyenne à l'échelle du bassin de vie angevin, le Conseil de développement favorise le dialogue entre toutes les composantes de la société civile et les invite à réfléchir ensemble aux grands enjeux qui concernent l'avenir du territoire. En 2021, la Communauté de communes a saisi le Conseil de développement pour mener une réflexion autour de la participation citoyenne intercommunale dans le but de mieux associer les habitants à l'élaboration des politiques publiques locales. Les travaux ont été restitués courant 2023. Une des propositions portait sur l'ouverture de la gouvernance de la Communauté de communes Loire Layon Aubance aux membres du Conseil de développement. C'est ainsi que des membres ont participé en 2023 aux commissions communautaires afin de proposer, parmi les actions envisagées dans le plan d'actions 2024-2026 du projet de territoire, celles pouvant faire l'objet d'une démarche de participation citoyenne.

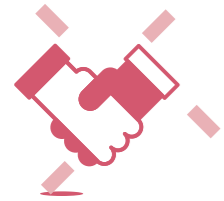
L'année 2023 a également vu l'aboutissement de travaux tels que l'accès aux services, l'animation culturelle, les nouveaux modes d'habiter et le vivre ensemble. Parallèlement, le Conseil a continué à s'investir dans les domaines de la transition numérique et de l'environnement. Il a également contribué à animer le débat public avec 3 conférences sur les thèmes de l'arbre, de l'eau, et de la solidarité en période de confinement. Enfin, depuis quelques mois, la réflexion est engagée sur les mobilités durables et responsables, et les gens du voyage.



8
publications
en 2023

PERSPECTIVES 2024

Le Conseil de développement Loire Angers sera renouvelé pour 3 ans au 2^{ème} trimestre 2024.



UN TERRITOIRE ATTRACTIF & SOLIDAIRE



MOYENS
4 PERS. (4 ETP)

MISSIONS

- Faciliter l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire
- Soutenir l'emploi
- Développer les filières alimentaires locales
- Accompagner les démarches d'économie circulaire
- Animer le tissu économique local

139

nouveaux contacts pour du conseil et de l'accompagnement

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En encourageant l'innovation grâce au partenariat avec Angers Technopole et en accompagnant les porteurs de projets, la Communauté de communes Loire Layon Aubance dynamise l'activité économique et la création d'emplois sur son territoire.

Faciliter l'implantation et le développement des entreprises

La Communauté de communes valorise l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises pour être en capacité de répondre immédiatement à leurs sollicitations.



16

ateliers relais au 31/12/2023



10 527 m²

de foncier vendu représentant 4 terrains

Com'Inject Actiparc des Fontelles, Brissac Loire Aubance

Fabricant de pièces plastiques par injection thermoplastique

Com'Inject fabrique des pièces plastiques et des outillages pour des productions en série. Acteur reconnu de la filière plastique et de la plasturgie industrielle dans l'Ouest, Com'Inject est le partenaire privilégié de nombreuses entreprises industrielles et de grands groupes plasturgistes nationaux et européens. Ses

clients lui confient régulièrement la fabrication complète de pièces techniques plastiques, de petites et moyennes dimensions. Force de proposition, Com'Inject, conseille en amont pour la conception de la pièce (prototypage) tout en répondant aux exigences et aux contraintes techniques, normatives ou encore environnementales.



21

prêts accordés pour un total de 169 800 € ayant générés la création ou le maintien de 89 emplois



4

dossiers accompagnés pour un total de 50 010 € de subvention

Soutenir et accompagner les porteurs de projet

La Communauté de communes accompagne les porteurs de projet pour la création, la reprise, le développement ou le maintien d'une activité via différents dispositifs de soutien :

- Le prêt d'honneur à 0% pour une création ou reprise d'activité avec Initiative Anjou, d'un montant de 1 000 à 10 000 €

Dans le cadre de l'accompagnement des entrepreneurs Initiative Anjou, la Communauté de communes Loire Layon Aubance facilite leur participation à des ateliers organisés par des experts de l'association Initiative Anjou. Ces ateliers sont dédiés à la présentation de leur projet entrepreneurial, à la communication et réseaux sociaux, à la gestion de sa trésorerie etc... = 4 ateliers en 2023 avec la participation d'une trentaine de jeunes chefs d'entreprise

- Le dispositif régional « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » de soutien à l'investissement dans les communes en situation de fragilité commerciale.

Équitable & inclusive

Soutenir l'emploi

A travers la mise à disposition de ressources, le développement de partenariats avec des structures d'insertion, le financement et la coordination d'actions, la Communauté de communes **facilite l'accès et le retour à une activité professionnelle.**

► **Les espaces emploi** : lieux d'accueil animés par les associations d'insertion Alise et Initiatives Emplois, les 4 espaces emploi du territoire répondent aux besoins locaux d'accompagnement à la recherche d'emploi et au recrutement :

- 150 rdv/visites demandeurs d'emploi sur les permanences Initiatives Emploi sur Brissac et Thouarcé
- 119 rdv/visites demandeurs d'emploi sur les permanences Alise sur Chalonnes et St Georges sur Loire

► **Le portail emploi Loire Layon Aubance** : pour faciliter la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi local, la Communauté de communes a développé un portail Emploi Loire Layon Aubance, recensant les offres d'emploi de plus de 400 sites spécialisés en ciblant uniquement les postes ouverts sur le territoire.

Le portail emploi de mars 2021 à octobre 2023, c'est :



70

entreprises utilisatrices



553

candidats



17 036

mises en relation

Consommer & produire responsable

Développer les filières alimentaires locales

La Communauté de communes Loire Layon Aubance s'est engagée depuis 2017, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux dont la Chambre d'agriculture, à favoriser les circuits courts, rapprocher les producteurs locaux des consommateurs, fédérer les acteurs de l'alimentation, promouvoir une alimentation saine et responsable ou encore à faciliter les conditions

d'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous, par l'élaboration d'une stratégie alimentaire : le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Loire Layon Aubance. Ce dernier est construit autour de trois axes stratégiques :

- l'accès au foncier
- l'appui aux circuits courts
- la restauration collective

FOCUS



EN 2023, la Communauté de communes a organisé son second forum professionnel des produits locaux avec comme objectif de faire se rencontrer les professionnels de la restauration (collective, commerciale, touristique) et des producteurs alimentaires du territoire, avec les agriculteurs et transformateurs de Loire Layon Aubance.



19

producteurs et transformateurs exposants



environ 40

visiteurs

En 2023, la Communauté de communes a soutenu deux projets de développement des circuits courts sur le territoire via un fonds de soutien :

- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la société BRANCHER LOCAL (plateforme web de vente de produits locaux en direct du producteur ou artisan) : subvention de 4 000€

- Création d'un espace de stockage de 28m² pour le développement du tiers lieu C'EST BIO L'ANJOU : subvention de 3 559 €

Réemploi & économie des ressources

Accompagner les démarches d'économie circulaire

La Communauté de communes a poursuivi son objectif d'accompagnement des coopérations inter-entreprises. Dans ce cadre, elle a réalisé plusieurs animations collectives :

- 2 animations sur la performance énergétique,
- 1 animation sur la mutualisation des ressources,
- 1 collecte de déchets électroniques et électriques avec sensibilisation collective sur l'économie circulaire.

Aussi, 67 entreprises adhèrent à la plateforme **Solutions Partage**, leur permettant ainsi de mutualiser leurs compétences, rentabiliser leurs investissements

matériels, réduire leurs coûts de formation, profiter d'opportunités immobilières ou encore de transformer leurs déchets en matière première.

De plus, 7 diagnostics individuels de « **performance énergétique** » en entreprise ont été réalisés, pour une diminution de la facture énergétique.

Enfin, la Communauté de communes a conventionné en avril 2021 pour une durée de 3 ans avec l'association Bout à Bout et le syndicat 3RD'Anjou pour développer le réemploi des bouteilles et autres contenants en verre.



151 000

bouteilles collectées en 3 ans, dont 71 000 en 2023



11

producteurs



4

distributeurs

3 000

casiers acquis en 3 ans, soit 60 palettes de 50 casiers qui permettent le réemploi d'environ 140 000 bouteilles par an et évitent la fonte de plus de 60 tonnes de verre chaque année

FOCUS



ANIMER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a poursuivi et amplifié son intervention en matière d'animation économique locale avec la structuration sur l'année de 2 programmes semestriels autour des thématiques suivantes : entrepreneuriat, transition écologique, emploi, mobilité...

Ce ne sont pas moins de 100 entreprises qui ont suivi ses différents ateliers et rencontres au cours de l'année.




110


entreprises participantes sur l'année

PERSPECTIVES 2024

- Finalisation de la stratégie de développement économique 2024-2030, spatialisée sur le territoire et prenant en compte les nouveaux enjeux de transition écologique, notamment la zéro artificialisation nette qui a pour objectif de ne plus détruire aucun espace naturel, agricole ou forestier, à l'horizon 2050.
- Optimisation du foncier à travers des opérations de recyclage foncier de type OAP (étude ZI Eperonnerie à Chalonnes/Loire et ZA Gours à Rochefort/Loire)
- Optimisation des espaces publics en ZAE à travers les politiques de stationnement et de mobilité (étude ZA de Lanserre (Juigné/Loire))
- Pose de la nouvelle signalétique dans les zones d'activités économiques
- Etude sur la sécurité incendie (DECI) des zones d'activités
- Mise en œuvre d'un programme d'animations économiques en direction des entreprises autour des enjeux de sobriété foncière et énergétique
- Basculement vers la plateforme emploi régionale « nosemplois.fr »
- Accompagnement opérationnel au développement des tiers-lieux
- Action sur le foncier agricole en favorisant l'installation d'agriculteurs/maraichers répondant aux objectifs d'alimentation territoriale & Projet Alimentaire de référence des communes



 **MOYENS**
2 PERS. (1,4 ETP)

-  **MISSIONS**
- Mettre en œuvre le schéma de développement touristique
 - Contribuer au renforcement de l'offre touristique et de l'attractivité de notre territoire
 - Entretien le réseau des sentiers de randonnées
 - Développer des partenariats et animer des réseaux professionnels
 - Soutenir l'Office de Tourisme et valoriser les collections du Musée de la vigne et du vin d'Anjou

 **sentier**


750 km
de sentiers pédestres entretenus

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La valorisation et l'animation touristique contribuent au développement économique et à l'attractivité du territoire. La politique touristique de la Communauté de communes repose sur son patrimoine paysager, architectural et artistique riche, marqué par le vignoble et la Loire. Afin de promouvoir l'offre touristique et développer l'attractivité de la Destination Anjou Vignoble et Villages, la Communauté de communes s'appuie notamment sur son Office de Tourisme et le Musée de la vigne et du vin d'Anjou qui contribue à valoriser le patrimoine viticole angevin.

Mettre en œuvre le schéma de développement touristique

Le schéma de développement touristique s'articule autour de deux orientations stratégiques :

- S'afficher comme le vignoble aux portes d'Angers
- Tenir la promesse d'expériences ressourçantes dans des paysages d'exception

L'objectif affiché est de pouvoir prolonger la durée des séjours touristiques sur le territoire. La Communauté de communes a poursuivi sa mise en œuvre en 2023 à travers le lancement d'actions structurantes :

FOCUS

LE FIL ARTISTIQUE PAYSAGER, NOUVEAU PROJET TOURISTIQUE D'ENVERGURE

Le Fil artistique paysager représente en 2023 l'événement majeur de la stratégie de développement touristique durable. Ce parcours qui se déploiera jusqu'en 2026 vise à valoriser les itinérances vélo existantes (La Loire à vélo et la boucle Anjou Vignoble Villages) pour emmener touristes et habitants à la découverte de la richesse des paysages à travers un regard artistique, avec l'implantation d'œuvres d'arts monumentales et pérennes dans des sites naturels. La première édition a été marquée par l'installation de « l'Aigrette » à la Possonnière, œuvre pérenne réalisée par Lucie Lom, et d'un parcours artistique autour de 9 réalisations d'étudiants à Saint-Germain-des-Prés. Dans le cadre d'un partenariat avec l'école d'art et design d'Angers (Talm)



L'entretien des équipements et le développement de l'offre touristique

La Communauté de communes Loire Layon Aubance assure :

- L'entretien des 750 km de sentiers de randonnée. En 2023, il s'est poursuivi en lien avec trois entreprises d'insertion.
- L'entretien des bâtiments du Musée de la vigne et du vin et de l'Office de Tourisme (Brissac et Chalonnes-sur-Loire).
- La gestion de la taxe de séjour, permettant d'engager des projets d'investissement en matière touristique – 108 000€ déclaré en 2023.
- Des travaux d'aménagement et de restauration ont également été réalisés sur le site touristique des Malécots.

Destination Anjou Vignoble Villages

L'Office de Tourisme Destination Anjou Vignoble et Villages assure pour la Communauté de communes :

- L'accueil et l'information des touristes,
- La promotion touristique du territoire communautaire,
- La coordination (en partie) des interventions des divers partenaires du développement touristique,
- L'organisation d'événements,
- Le soutien à la promotion des fêtes et animations,
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme et de l'observation de l'activité touristique, en partenariat avec le service tourisme de la Communauté de communes,
- La commercialisation de prestations de services touristiques et de produits « boutique ».



13 500

personnes accueillies à l'OT (Brissac, Chalonnes et en mobilité)



30 000

visiteurs uniques sur le site Internet de l'OT



400

hébergements touristiques sur le territoire



128

prestataires adhérents de l'OT



187 000

nuitées en hébergement touristique (en 2022)



60 000

passages vélos à Chalonnes sur la Loire à vélo et la boucle Anjou vignoble et villages

Responsable

ZOOM

SENSIBILISER LES HÉBERGEURS À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin que les hébergeurs puissent être acteurs de la transition écologique, une réunion d'information sur les dispositifs de soutien à l'investissement par le Département dans le cadre des fonds Tourisme Durable a été organisée fin septembre en lien avec Anjou Tourisme.

PERSPECTIVES 2024

- Déploiement du fil artistique Loire Layon Aubance avec trois œuvres pérennes monumentales (à Bellevigne, Val du Layon et Brissac Loire Aubance) et deux installations en lien avec l'école d'art et design (à Beaulieu-sur-layon) et l'institut Agro (à Blaison-St-Sulpice).
- Organisation en lien avec les acteurs du territoire de l'inauguration du circuit équestre européen d'Artagnan
- Une mission d'accompagnement par un prestataire sera engagée afin de définir et mettre en place un nouveau statut pour

l'Office de Tourisme en janvier 2025

- En parallèle de la gestion des chemins de randonnées (balisage et entretien) en lien avec trois entreprises d'insertion, l'élaboration d'une stratégie liée à l'itinérance pédestre sera engagée avec les communes.
- Participation à une étude portée par VNF (voies navigables de France) dans le cadre de l'élaboration d'un schéma fluvestre avec les autres collectivités ligériennes pour le développement d'une nouvelle offre autour de la Loire.



MOYENS
1 AGENT (0,5 ETP)
responsable de développement social



- MISSIONS**
- Mettre en œuvre la politique sociale définie par les partenaires dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG)
 - Animer le réseau de partenaires d'acteurs sociaux du territoire, dans le cadre du schéma de coopération
 - Accompagner les partenaires dans l'évolution des dispositifs de financement des politiques sociales et familiales avec les partenaires
 - Évaluer les actions et leurs résultats
 - Accompagner l'élaboration des nouveaux dispositifs et projets



19

comités de suivi CTG à l'échelle des micro-territoires



8

rencontres entre chargés de coopération coordonnées par la CCLLA

4

rencontres partenariales avec les 3 centres sociaux de la CCLLA



1

formation - échanges entre chargés de coopération



L'ACTION SOCIALE

Structuration de la coopération CTG à l'échelle des 4 micro-territoires

En 2023, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a atteint une étape significative dans la structuration de la coopération territoriale intercommunale. Cela s'est concrétisé par la signature du contrat d'engagement le 18 avril 2023, impliquant les communes, la Communauté de communes Loire Layon Aubance, la CAF et les associations gestionnaires. Pour renforcer cette coopération, quatre chargés de coopération locaux ont été recrutés, trois en janvier et un en septembre, en complément des trois chargés de coopération

thématiques de la Communauté de communes Loire Layon Aubance (stratégique, Petite Enfance, Action Sociale Accueil Gens du Voyage).

Dans l'objectif de favoriser une collaboration harmonieuse, un temps de formation-échanges a été instauré pour les chargés de coopération en partenariat avec la CAF. Cette formation vise à faciliter la prise de poste, à créer une compréhension mutuelle de la Coopération Territoriale Globale (CTG), et à établir des bases et un langage commun.

Coordination de la réflexion autour des France services et du déploiement d'une offre numérique

Une réflexion collective s'est engagée sur la question du maillage, du portage et de l'itinérance des France Services. Ainsi que du déploiement et de l'accessibilité du numérique sur le territoire de la CCLLA. Les objectifs sont de soutenir la structuration des France Services à l'échelle de la Communauté de

communes Loire Layon Aubance afin de favoriser un accès équitable pour tous (notamment en termes d'accessibilité), porter une réflexion sur le financement, améliorer la communication et déployer une offre de conseillers numérique pérenne et cohérente en lien avec les France Services.

Renforcement du réseau partenarial en lien avec l'action sociale

Des rencontres régulières avec les acteurs de la vie sociale sur les territoires ont été organisées pour favoriser les échanges et les mutualisations au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

Ces rencontres incluent des discussions avec les centres sociaux et les collectifs des travailleurs sociaux, créant ainsi une collaboration renforcée pour une action sociale harmonieuse et efficiente.

PERSPECTIVES 2024

Développement des actions CTG sur chaque micro-territoire

- Chaque micro-territoire CTG a défini des axes de travail concrets dans le cadre des comités de suivis territoriaux. Ceux-ci répondent aux besoins spécifiques mis en avant et se déclineront en actions sur l'année 2024. Les thèmes de travail sont divers et adaptés au territoire :
- CCAS : Habitats, seniors et communication
- Accès au droit parentalité
- CCAS : soutien à la vie associative, mobilité, habitats seniors
- Le vieillissement, jeunesse, santé et sport

un accompagnement de proximité en lien étroit avec les France Services et les partenaires locaux.

Communication France Services

- Une communication commune à l'échelle des 4 France Services est en cours de réflexion afin d'aboutir à un outil concret et simple d'utilisation pour les habitants en cours d'année 2024.

Évaluation-diagnostic en vue du renouvellement de la CTG à compter de janvier 2025

Mise en place de postes de conseillers numériques sur l'ensemble de la CCLLA

- Permettant ainsi une mise en œuvre concrète d'un mi-temps de travail par micro-territoire. Ces conseillers répondront de manière concrète aux besoins des habitants et favoriseront



**MOYENS****2 AGENTS (0.5 ETP + 1)**

Arrivée en janvier 2023 de l'agent sur le poste de chargée de coopération petite enfance

**MISSIONS**

- Accompagnement à la structuration du territoire et au développement des services petite enfance en lien avec les besoins de la population
- Veille à la qualité d'accueil au sein des structures
- Suivi du fonctionnement des gestionnaires des structures d'accueil Petite Enfance et des Relais Petite-Enfance (ex-RAM)
- Coordination des 4 secteurs géographiques Petite Enfance, et transversale avec les services communautaires techniques, bâtiment, Action Sociale CTG
- Élaboration et suivi du budget (marchés publics, subventions fonctionnement et investissement, entretien bâtiments...)
- Suivi des projets d'implantation de micro-crèches privées et MAM

**5**

rencontres COPIL RPE

**7**

rencontres de travail autour du schéma directeur

Préserver & prévenir

**23**

élus mobilisés dans le groupe de travail schéma directeur

LA PETITE ENFANCE

Décider de confier son enfant à autrui revêt une importance significative. Les parents recherchent des modes d'accueil variés qui répondent à leurs besoins spécifiques, ainsi que des professionnels assurant à chaque enfant une prise en charge de qualité.

Renforcement du réseau partenarial en lien avec l'action sociale

Des rencontres régulières avec les acteurs de la vie sociale sur les territoires ont été organisées pour favoriser les échanges et les mutualisations au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Ces rencontres incluent des discussions avec les centres sociaux et les collectifs des travailleurs sociaux, créant ainsi une collaboration renforcée pour une action sociale harmonieuse et efficiente.

FOCUS



ÉLABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Le Schéma Directeur de la Petite Enfance est un outil de planification qui vise à assurer une prise en charge de qualité pour les jeunes enfants sur un territoire donné en intégrant les besoins des familles et en coordonnant les différentes structures et acteurs impliqués. Dans ce contexte, un groupe d'élus issu de la commission développement social a travaillé autour de 4 grands axes :

- Réorganisation de Relais Petite Enfance
- Evolution des établissements d'accueil du jeune enfant existants
- Taux de couverture souhaité en matière d'accueil des jeunes enfants sur le territoire et l'équilibre nécessaire entre l'offre publique et privée
- Mise en œuvre du projet social petite enfance. Finalisation du schéma en juin 2024.

La communauté de communes a poursuivi la mise en œuvre du projet social petite enfance en 2023 à travers nombreuses actions structurantes :

- **Mise en place d'un COPIL Relais Petite Enfance** : Un travail de réflexion et de coopération entre les cinq relais petite enfance a été mis en place autour de la « valorisation des métiers de la petite enfance ».
- **Démarrage du chantier d'extension et de réaménagement du M.A. les Goganes de Rochefort/Loire** : Une cuisine de restauration collective a été créée visant à mettre en place les axes du P.A.T. et augmenter la capacité d'accueil actuelle à 18 places.
- **Acquisition d'un bien immobilier sur la commune de Saint Lambert du Lattay dans l'objectif de créer un multi-accueil** : ce projet vise à déménager la halte-garderie Piccolo dont les locaux actuels présentent des problématiques

incompatibles avec l'accueil des jeunes enfants et de la faire évoluer pour un accueil de 24 places et des amplitudes horaires en corrélation avec les besoins des familles.

- **Travaux sur 6 bâtiments afin de répondre aux problématiques de chaleur** : en lien avec le service bâtiment une étude de besoin a été menée, suivie de la réalisation de travaux visant à diminuer les effets de la chaleur dans des EAJE.
- **Projet d'extension du Multi Accueil de Brissac** : le Cabinet d'architecte Camille Vannier a été retenu.



PERSPECTIVES 2024

- **Extension du MA « 1,2,3 Soleil » de Brissac** : de 18 à 24 places. Travaux de rénovation de l'existant sur l'isolation du bâtiment – installation d'une pompe à chaleur. Réflexion sur la pose de panneaux solaires.
- **Continuité du programme d'amélioration des bâtiments au niveau énergétique et du confort thermique** : éclairage LED – pose d'occultants solaires et de volets – végétalisation de cours et plantations d'arbres.
- **Construction et évolution des structure EAJE** : Création d'un multi accueil sur la commune de St Lambert du Lattay et projet d'une micro crèche à Martigné-Briand. Travaux d'amélioration de 2 micro-crèches pour optimiser la capacité d'accueil et améliorer les conditions de travail. Projet d'évolution de la H.G. de Thouarcé vers un multi-accueil.

**MOYENS****3 AGENTS**

2 coordinatrices (1,8 ETP)
1 assistant de coordination (0,5 ETP)

**MISSIONS**

- Information, orientation, évaluation des besoins et accompagnement des personnes de 60 ans et plus et de leur entourage sur les questionnements liés au vieillissement, au maintien à domicile, à un projet d'entrée en établissement, au soutien des aidants
- Pour les habitants de la CCLLA et des communes d'Ingrandes-Le Fresne, Savennières et Béhuard
- Développement du partenariat avec les acteurs du champ gérontologique
- Participation à la mise en place d'actions collectives pour la prévention de la perte d'autonomie

**834**

personnes aidées en 2023 dont 348 qui n'étaient pas encore connues du service

**1523**

appels reçus

**456**

visites à domicile



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Assurer un accompagnement optimal du vieillissement et du handicap, que ce soit à domicile ou en établissement, demeure une priorité pour les élus communautaires. Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Loire Layon Aubance offre une assistance personnalisée et gratuite aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'à leur entourage. L'objectif est de trouver la solution la mieux adaptée à leur situation.

Pour accompagner le vieillissement, le CLIC a participé à de nombreuses actions en 2023 :

- En juin 2023, à Chalonnes-sur-Loire, une « Balade conviviale » a été organisée en collaboration avec le Comité d'aide aux aidants. Trois parcours le long de la Loire, des animations en salle, dont des jeux de société et une prestation musicale, ont réuni une cinquantaine de participants, englobant aidants, personnes aidées et professionnels de la santé. Cette initiative a offert un moment convivial en dehors du quotidien.
- Les « RDV des aidants » ont été mis en place avec 5 rencontres à Brissac-Quincé et 5 à Chalonnes-sur-Loire, favorisant ainsi les échanges pour les aidants familiaux.
- La participation aux groupes de travail de la CPTS à Chalonnes-sur-Loire ainsi qu'aux forums sociaux de St Georges-sur-Loire et Bellevigne-en-Layon témoigne de l'engagement continu dans le soutien aux aidants et à la santé communautaire.



- Des actions axées sur le « bien-être » des aidants ont également été lancées, comprenant des cycles de 3 ateliers de relaxation (sophrologie et Do-In) dans quatre communes : Brissac-Quincé, Saint Georges-sur-Loire, Mozé-sur-Louet et Martigné-Briand.

PERSPECTIVES 2024

- Poursuite des actions de partenariat et implication dans les projets concernant les seniors, la prévention de la perte d'autonomie et l'accompagnement du vieillissement
- Poursuite des actions « bien-être » pour les aidants et RDV des aidants
- Organisation d'un temps fort avec la mobilisation des membres du Comité de pilotage
- Organisation d'un temps convivial en mai 2024 avec le comité d'aide aux aidants
- Organisation d'un ciné-débat sur le thème des aidants en octobre 2024 avec le comité d'aide aux aidants
- Finalisation de l'écriture du projet de service

MOYENS
1 PERS. (1 ETP)

- MISSIONS**
- Conduire la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Loire Layon Aubance
 - Mettre en œuvre les préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat de Maine-et-Loire 2018-2023
 - Élaborer et piloter le projet social local et le coordonner avec les différents partenaires
 - Assurer le suivi technique, administratif et financier des aires et terrains d'accueil
 - Assurer la médiation et l'animation de réunions en relation avec les élus locaux et le voisinage
 - Suivre les procédures réglementaires et assurer une veille juridique.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de communes est chargée de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Elle collabore étroitement avec le département qui met en place un schéma quinquennal pour offrir aux familles itinérantes des conditions d'accueil satisfaisantes et favoriser leur insertion sociale. Elle travaille également avec les communes, responsables notamment de la scolarisation des enfants.

Aménagement et gestion des dispositifs d'accueil :

Adapter & protéger



1

aire d'accueil



2

aires de petit passage



1

terrain d'accueil familial



53

personnes accueillies sur l'aire d'accueil dont 11 hommes, 17 femmes et 25 enfants de moins de 18 ans



2,5 mois

mois durée moyenne de séjour sur l'aire d'accueil

En 2023, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a soutenu des projets significatifs dans l'aménagement des dispositifs d'accueil.

À Chalonnes-sur-Loire, un emplacement enherbé a été créé sur l'aire d'accueil pour offrir un confort optimal aux familles durant la période estivale, en portant une attention particulière sur les conditions caniculaires.

À Brissac Loire Aubance, le service a élaboré un programme d'aménagement ambitieux pour une aire d'accueil permanente, englobant la création de 8 emplacements. La mise en place d'un règlement intérieur et d'une tarification pour l'aire de petit passage a permis de contribuer à une gestion plus

structurée et transparente de cet espace d'accueil.

Parallèlement, des initiatives ont été prises, telles que la végétalisation du terrain familial de Saint-Georges-sur-Loire. Cette action a permis de créer des zones ombragées et des îlots de fraîcheur par la plantation d'érables, de jasmins et de plantes aromatiques, améliorant ainsi le cadre de vie pour les voyageurs.

Ces différentes démarches ont répondu à l'engagement de la Communauté de communes Loire Layon Aubance en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil des gens du voyage, avec une approche axée sur le confort, la durabilité et la qualité environnementale des espaces dédiés.

Faciliter l'insertion des gens du voyage

La Communauté de communes s'engage à faciliter l'insertion des gens du voyage via, notamment, la sensibilisation et la formation des différents acteurs à une meilleure appréhension des questions spécifiques aux gens du voyage et à l'harmonisation des pratiques et des modalités de gestion sur un même bassin de vie.

Dans le cadre du programme «Insertion Sociale-CTG», plusieurs initiatives ont été entreprises pour renforcer cette dynamique :

Scolarisation : La projection officielle du reportage «Sur le chemin de l'école», réalisé sur notre territoire par le département de Maine et Loire, a été un

moment marquant. Cette diffusion s'est déroulée en présence des familles et des partenaires qui ont contribué au film, soulignant l'importance de l'éducation comme levier d'insertion.

Action Culturelle en partenariat avec le service lecture publique et Voyageurs 49 : En avril 2023, 11 enfants et 3 adultes ont bénéficié d'une expérience enrichissante à la médiathèque de Saint Georges-sur-Loire. Ils ont pu découvrir l'exposition interactive «Observons les oiseaux» et explorer les différents espaces proposés par la médiathèque, illustrant ainsi la collaboration entre le service lecture publique, Voyageurs 49 et la Communauté de communes.

PERSPECTIVES 2024

- Ouverture d'une aire d'accueil permanente de 8 emplacements sur Brissac Loire Aubance
- Ouverture d'une aire de petit passage de 3 emplacements sur Bellevigne en Layon
- Lancement du projet d'habitat adapté sur Terranjou
- Élaboration et approbation du nouveau Schéma Départemental 2025-2031
- Renouvellement du marché de gestion des aires d'accueil
- Poursuite des actions partenariales en matière d'inclusion des familles du voyage : soutien à la scolarité, accès aux droits



MOYENS
0,1 ETP

MISSIONS

- Le service sport de la Communauté de communes Loire Layon Aubance a pour mission de suivre la délégation de service public de la piscine du Layon.
- Le service organise et participe activement au financement de l'enseignement de la natation scolaire pour les élèves du cycle 2.
- Il soutient financièrement les athlètes et sportifs de haut niveau du territoire, il aide les associations locales dans l'organisation de manifestations sportives d'envergure.

LE SPORT

Pour encourager la pratique sportive, la Communauté de communes propose une offre de natation scolaire et soutient les sportifs de haut niveau. A compter du 1^{er} janvier 2023, la gestion et l'entretien des équipements sportifs sont restitués aux communes.

La restitution de la compétence sport aux communes

L'année 2023 a marqué un tournant significatif dans la gestion des équipements sportifs au sein de notre territoire, avec la finalisation des opérations de dé-transfert de la compétence vers les communes. Ce processus a permis aux municipalités de prendre en main la gestion directe de leurs infrastructures sportives.

Un accompagnement soutenu a été déployé tout au long de cette transition, visant à faciliter la prise en compte des futurs équipements par les communes. Des ressources ont été mis à disposition pour garantir une transition harmonieuse et assurer la pérennité des installations sportives locales.



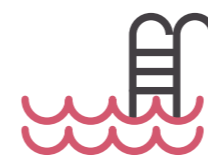
5 000 €

d'aide versés à des athlètes de haut niveau du territoire dans des domaines tel que le badminton, le judo, la natation synchronisée.



PERSPECTIVES 2024

- L'année 2023 aura vu la confirmation du retour à la normale en matière de natation pour le site de Thouarcé (Piscine du Layon) après la période de COVID. Les perspectives 2024 se concentrent désormais sur l'offre de natation scolaire et le soutien aux sportifs de haut niveau.
- Pour la natation, ce sera la stabilisation de l'offre de natation avec les équipements présents sur le territoire. Des travaux de remplacement du « liner » devraient aussi être engagés en 2024



1

piscine en délégation de service public



MOYENS
5 PERS. (3,8 ETP)



MISSIONS

► Coordonner et animer le réseau de lecture publique

► Développer des coopérations avec Villages en Scène

► Soutenir les écoles de musique de la Communauté de communes et les écoles limitrophes accueillant des élèves du territoire

► Entretien le Village d'artistes et soutenir l'association gestionnaire



19

bibliothèques
+ 5 bibliothèques dans le RézOuest



160

documents en circulation entre les bibliothèques du Rézokili

70 000

entre les bibliothèques du RézOuest



16 000

lecteurs

L'ACTION CULTURELLE

Outil privilégié du vivre ensemble, l'action culturelle s'articule autour du contrat local d'éducation artistique, de la lecture publique (Rezokili) et du soutien aux initiatives et acteurs culturels locaux participant ainsi à l'animation du territoire et à la création de lien social : Villages en scène, le Village d'artistes et l'école de musique le Quartet.

Lecture publique

Sur le plan de la lecture publique, l'année 2023 a été marquée par la validation d'une charte de réseau permettant de définir l'organisation du réseau des bibliothèques entre la CCLLA et les 24 bibliothèques municipales ou associatives. Cette collaboration se concrétise également par le déploiement de la carte unique, avec l'intégration des anciens réseaux « Lire en Layon » et « 1001 pages » au Rezokili, l'intégration des 5 bibliothèques de l'est du territoire et la mise en réseau des 5 bibliothèques du RézOuest. La création d'un portail internet commun permet de regrouper toutes les informations pratiques des bibliothèques et du réseau de lecture, les animations à venir et réserver l'ensemble de l'offre documentaire du territoire en un seul site (www.rezokili.fr) répondant aux objectifs de sobriété numérique.

Le réseau de lecture a également étendu son service de rotation des fonds documentaires, avec l'ouverture du système de réservation des documents, se traduisant par des navettes vers 11 bibliothèques supplémentaires.

Un « magasin » permet désormais aux bibliothèques d'aller choisir deux fois par an les fonds documentaires acquis par la CCLLA. Les 24 bibliothèques ont participé aux actions culturelles du réseau en accueillant les prix bd (bull' et petites bull') et la première édition de la prog' consacrée cette année au thème de l'environnement (avec un financement exceptionnel du département au titre de l'appel à projet « nature »).

FOCUS



DANS LE CADRE DE SA PROG', le Rézokili a accueilli « les chanteurs d'oiseau » dans le cadre des « RDV nature » pilotés par le Département. Ce spectacle a permis de sensibiliser le public aux espaces naturels sensibles.

Une exposition sur les oiseaux proposés en complément a permis de mettre en place une action sociale locale, avec l'accueil de gens du voyage, d'un centre de loisirs et d'une résidence seniors, à la médiathèque de Saint Georges-sur-Loire



Contrat Local d'Éducation artistique

La première édition a permis de proposer :

- 9 parcours « spectacle vivant » pour les scolaires et 2 pour le tout public, portés par Villages en scène
- 1 parcours « arts visuels » porté par la CCLLA en lien avec le Village d'artistes et le Musée Mobile (Mumo)
- 1 parcours « rencontre avec une autrice », porté par le Rézokili

Partenaires culturels

Le service culture a également poursuivi la mission d'accompagnement débouchant sur la fusion des écoles de musiques.

Depuis juin 2023, le Quartet est la plus grande école de musique du Département et rassemble toute l'offre d'enseignement musicale.

Il a également été engagé un accompagnement avec le Village d'artistes. Au niveau bâtiment, l'artothèque a été équipée de nouveaux éclairages plus performants et moins énergivores et des travaux d'étanchéité ont été réalisés.

Villages en scène

Avec la régie Villages en scène, une démarche a été engagée afin de redéfinir son projet culturel, avec deux enjeux majeurs : toucher de nouveaux publics et renforcer l'ancrage sur les communes.

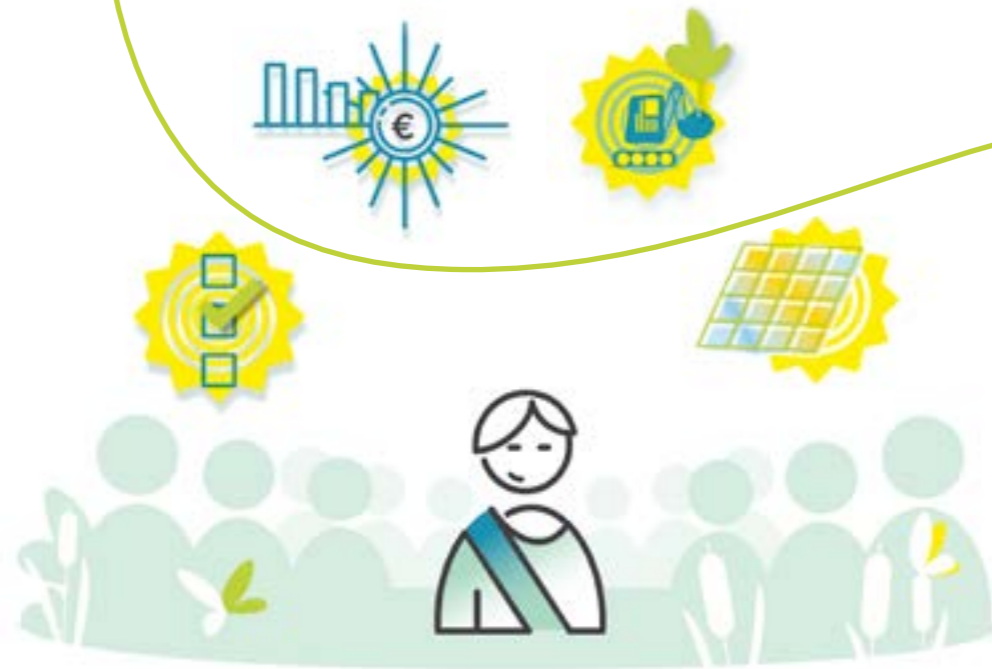
PERSPECTIVES 2024

- **Rézokili** : mise en œuvre de la politique documentaire en complémentarité avec le BilbioPôle et les communes, programme d'actions culturelles. Objectif pour le déploiement de la carte unique : fusion du RézOuest en 2025 avec le Rézokili. À l'horizon 2026, le réseau de lecture amènera le même service à toutes les bibliothèques du territoire.
- **CLEA** : mise en œuvre de la 2^{ème} année du conventionnement. En parallèle, préparation de la 3^{ème} année et élaboration d'un bilan afin d'envisager les conditions d'un renouvellement du conventionnement avec la DRAC et le Département pour 2025-2028.
- **Villages en scène** : préparation d'un projet culturel renouvelé avec une programmation en salles moins dense afin de développer le « hors les murs », un temps fort thématique, et des actions CLEA à destination du « tout public ».
- Le soutien à la structuration de l'école de musique **le Quartet** sera poursuivi dans le cadre d'une convention triennale. Un accompagnement visant à stabiliser le fonctionnement du **Village d'artistes** et renforcer sa présence sur le territoire sera travaillé en 2024.

Ces actions visent à permettre de maintenir une offre culturelle de proximité, permettant de limiter le bilan carbone des habitants (spectacles et cours de musique proposés à l'échelle de bassins de vie, navettes du Rezokili évitant les déplacements individuels).

plus proche & plus économe

UN TERRITOIRE
SOBRE & DURABLE



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

Les fresques du climat

La sensibilisation aux défis environnemental et climatique d'un large public et le développement d'une culture commune est une priorité pour favoriser les coopérations et proposer des solutions à mettre en œuvre rapidement. Cette sensibilisation a été lancée en interne auprès des élus et des agents avec l'organisation d'ateliers «Fresque du Climat» depuis novembre 2022 (220 agents et 135 élus formés).

La «Fresque du Climat » est un atelier ludique et participatif sur le changement climatique. Animé à partir d'un jeu de cartes, cet atelier permet d'en apprendre beaucoup sur le fonctionnement du climat et les conséquences de son dérèglement pour mener une réflexion collective sur les pistes d'actions envisageables au niveau local.

120 propositions d'actions sont ressorties des ateliers agents pour réduire l'impact environnemental de la Communauté de communes autour des axes : SE NOURRIIR, SE LOGER, SE DEPLACER, CONSOMMER et seront étudiées en 2024.



Le fil vert : référentiel de la transition écologique et climatique de la CCLLA

Guidée par un « Fil vert », la CC LLA élabore, avec les élus et les agents, son 2^{ème} plan d'actions 2024-2026 de son Projet de Territoire avec l'ambition d'accélérer la mise en œuvre des transitions pour répondre aux enjeux du changement climatique. La volonté est de prioriser et d'accentuer les actions contribuant, dans toutes les politiques publiques, à l'adaptation, à l'atténuation et à la préservation du territoire face au changement climatique. Dans cet objectif, une grille de mesure des impacts, dite «filtre vert», proposée par les élus de la commission Transition écologique et

GEMAPI, vise à évaluer qualitativement l'impact environnemental des actions proposées. Lors de la mise en œuvre des actions retenues, cette grille permettra d'intégrer des objectifs de développement durable dans les cahiers des charges des actions et de déterminer des indicateurs d'évaluation, le plus possible précis et chiffrés, qui permettront de mesurer quantitativement l'impact environnemental de la mise en œuvre des actions retenues, et de les réajuster autant que nécessaire en fonction des résultats produits.

3 animations « Solaire en Anjou » avec 54 participants

1 conférence de 230 participants

19 ateliers agents
220 agents sensibilisés
9 agents formés à l'animation
120 propositions d'actions

13 ateliers élus
135 élus municipaux et communautaires sensibilisés



La conférence « Changement climatique en Loire Layon Aubance

Une conférence-débat sur le thème du changement climatique et de ses conséquences a été organisée le 13 septembre avec l'intervention d'Antoine CHARLOT, secrétaire général du GIEC des Pays de la Loire, rassemblant près de 250 personnes (habitants, entreprises, élus et agents

territoriaux). Cette soirée a esquissé le champ des possibles, et prouvé qu'une dynamique collective peut être mobilisée à l'échelle du territoire avec l'ensemble des acteurs. C'est un enjeu pour la Communauté de communes de relever ce défi de manière coopérative.

La signature de la Charte pour des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale en Maine-et-Loire

La Communauté de communes soutient le développement de projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale qui permettent aux collectivités et aux citoyens d'être moteurs de la transition énergétique sur leur territoire en prenant part à la gouvernance de projets aux côtés d'acteurs privés. En 2023, la CC LLA a réaffirmé cette volonté en signant la charte départementale avec une trentaine d'acteurs publics, privés et associatifs du département pour faciliter leur coopération. Les signataires s'engagent sur un certain nombre de principes d'actions

fondamentaux au service de la coopération, du déploiement des EnR, de l'implication citoyenne, et du partage local de la richesse.

En 2023, accompagnées par la CCLLA et en partenariat avec le Siéml, les communes ont identifié des zones d'accélération des énergies renouvelables (loi APER). Ces zones de potentiels seront approfondies en 2024 avec l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle intercommunale.

Le bilan à mi-parcours du Plan Climat

Le Plan Climat Air Energie Territorial, document de référence sur les politiques de transition, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2023 par le Pôle métropolitain Loire Angers. Ce bilan a montré un retard d'atteinte des objectifs de réduction des

émissions de GES, des consommations d'énergie et de production des énergies renouvelables. Une dynamique est néanmoins enclenchée pour atteindre collectivement les objectifs fixés ce qui a conduit à mettre en révision le PCAET en 2024.

PERSPECTIVES 2024

- Pilotage d'un Contrat d'Objectifs Territorial signé avec l'ADEME pendant 4 ans. Si les objectifs sont remplis, Loire Layon Aubance pourra être labellisé Territoire Engagé pour la Transition Écologique.
- Élaboration d'un processus d'évaluation environnementale des politiques communautaires.
- Réalisation du Bilan Carbone de la Communauté de communes
- Lancement de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial avec le Pôle métropolitain pour une durée de 2 ans.

MOYENS
1 Direction dédiée (13 agents) dont 1 personne (1 ETP) pour la transition écologique

MISSIONS
► Sensibiliser et accompagner les élus et les services dans le changement de leurs pratiques, notamment grâce aux ateliers Fresque du Climat
► Définir les attendus des politiques communautaires environnementales en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, d'économie des ressources (eau, sols, biodiversité...), de lutte contre les nuisances et les pollutions, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

► Élaborer les plans d'actions, les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs de la collectivité, les indicateurs pertinents de pilotage, de suivi et d'évaluation



MOYENS
1 PERS. (1 ETP)

- MISSIONS**
- Accompagner les élus dans la définition des politiques Habitat de la communauté de communes
 - Anticiper, préparer, suivre et évaluer les missions confiées aux prestataires
 - Collaborer avec les communes sur les sujets communs liés à la compétence Habitat
 - Assurer le suivi administratif et budgétaire des actions habitat de la CCLLA

L'HABITAT

La Communauté de communes agit pour aider les habitants à rénover leur logement. Elle s'engage à améliorer la performance énergétique des logements ou les adapter à l'âge et au handicap.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

L'élaboration du PLH a débuté en mars 2022 avec un diagnostic partagé des enjeux avec les partenaires et les communes. Face aux enjeux identifiés, différentes orientations ont été prises en 2023 par les instances de pilotage de l'action, à confirmer par les instances communautaires en 2024.

AXE 1

1

PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

- Renforcer la production de logements
- Diversifier l'offre en renforçant la production de logements abordables
- Répondre aux demandes des habitants sur les formes émergentes d'habiter

AXE 2

2

SOUTENIR L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS

- Améliorer la lisibilité des dispositifs de conseil et d'accompagnement
- Accroître la performance énergétique des logements
- Accompagner le vieillissement de la population

AXE 3

3

PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODELE URBAIN

- Construire une stratégie foncière pour mieux répondre à l'enjeu de la sobriété foncière
- Soutenir la revitalisation des centres-bourgs
- Encourager les formes résidentielles plus diversifiées tout en préservant la qualité du cadre de vie

AXE 4

4

RÉPONDRE AUX BESOINS DES MENAGES EN DIFFICULTÉ D'ACCÈS AU LOGEMENT

- Faciliter l'accès au logement pour les jeunes et les saisonniers
- Répondre aux orientations du Schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Mettre en place la Conférence intercommunale du logement et les outils de gestion de la demande locative sociale et des attributions

AXE 5

5

METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

- Constituer une gouvernance partagée entre la CC LLA et les communes
- Mettre en place un dispositif de suivi du programme d'actions et d'observation
- Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'habitat et les dispositifs de communication sur la politique de l'habitat

LA FIN DE L'OPAH 2020-2023 un bilan très positif

➤ La prise en charge par la CCLLA des conseils techniques et l'accompagnement gratuit pour les ménages de la CCLLA :

100 000 €
de coût net chaque année pour LLA pour environ 5000 conseils (contact téléphonique, orientation, rdv..)

500
dossiers de travaux

7,3 M€
de subventions sur le territoire pour environ 12,6 M€ de travaux

➤ Sur le budget Investissement de la CCLLA une aide moyenne par dossier

1550 €
pour les dossiers d'adaptation ou de rénovation énergétique pour environ 325 dossiers

52 %
en moyenne de gain énergétique

plus de **500 000 €**
budget LLA d'aides attribuées 2020-2023

Le service Habitat en 2023 c'est aussi par exemple :

- Les services gratuits aux habitants en matière de rénovation énergétique et d'adaptation, et des aides financières aux travaux
- Un service pour les jeunes pour trouver une solution de logement, l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant
- Un partenariat avec la commune de Chalonnes-sur-Loire pour son projet de revitalisation de centre-bourg
- L'accès offert aux communes pour les services des partenaires : la SAFER pour sa plateforme de consultation des ventes, le CREHA Ouest pour le fichier de la demande locative sociale, Soliha pour les visites liées à des logements signalés.

HTH OPAH matériaux bio-sourcés
Bimby **ORT France Rénov'**
Gisement foncier T2/T3
ADIL Logement social **Cotation**
Alisée Département de Maine et Loire
Soliha Maine et Loire Habitat **Parcours résidentiel**
PLH ^{DDT} ^{CMS} **CILAURA** Podeliha
Région Pays de Loire **France services**
SCoT Copil/Comité de suivi

PERSPECTIVES 2024

- Poursuite et le renforcement des dispositifs de conseils en matière de rénovation de l'habitat pour les habitants

La rénovation d'un logement contribue significativement au confort, aux économies d'énergie, et s'avère indispensable pour la transition écologique. Le dispositif est donc confirmé et renforcé pour l'année 2024. Des points d'accueil spécifiques ont été identifiés dans les 4 France Services du territoire afin d'assister les personnes dans l'orientation de leurs projets de rénovation. La Communauté de communes Loire Layon Aubance continue son engagement en offrant des conseils clairs et une visibilité pour aider efficacement les individus dans la réalisation de leurs projets de travaux.

- Finalisation du Programme Local de l'Habitat avec la validation :

- D'un objectif de production annuel de logements par commune,
- D'un plan d'actions 2024-2029 avec des engagements financiers pluriannuels.



LES MOBILITÉS

La Communauté de communes anime localement la politique de mobilité en associant les acteurs du territoire et contribue aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. Elle met en place des actions pour développer des pratiques de mobilité plus durables et solidaires.

Promotion du covoiturage avec l'application Klaxit

Inscrites dans une démarche de transition écologique, les Communautés de communes Loire Layon Aubance et des Vallées du Haut-Anjou ont financé (avec la région des Pays de la Loire) les trajets en covoiturage pour encourager l'usage

des mobilités partagées au niveau local. Les objectifs sont de désengorger les routes, réduire la pollution, baisser les coûts de déplacements pour les 472 046 km effectués chaque jour par les habitants pour aller travailler.

Subventions à l'achat de vélo à assistance électrique

Afin de continuer à encourager l'usage du vélo sur les trajets du quotidien, en particulier domicile-travail, la communauté de communes a reconduit une enveloppe de 50 000€ en 2023 en ajoutant un critère de plafond de ressources

pour aider les ménages les plus modestes à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Une aide de 300€ à 450€ a ainsi été accordée à 125 foyers pour un objectif d'environ 150 demandes sur un an.

Construction de la politique communautaire

Le comité des partenaires, instance de dialogue avec les habitants et les entreprises, s'est réuni le 14 juin pour une présentation des résultats de l'enquête EMC².

cyclable territorial se poursuit avec l'identification des liaisons complémentaires à cette armature en co-construction avec les communes. Des ateliers de concertation avec les habitants sont prévus début 2024.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité permettant de coordonner les actions de mobilité à l'échelle du Bassin angevin mobilité a été signé avec la Région Pays-de-la-Loire le 22 décembre, en même temps que la première convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Angers Loire Métropole.

Une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée avec Angers Loire Métropole pour l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux pour 4 premières liaisons :
 • Rochefort – Savennières,
 • Brissac-Quincé – Mûrs-Erigné,
 • St-Germain – Champocé – Actiparc Atlantique,
 • Thouarcé – Rablay - Beaulieu.

Initiée avec la définition des 11 liaisons cyclables d'intérêt communautaire, l'élaboration du schéma

PERSPECTIVES 2024

- **Développement de l'usage du vélo et du covoiturage pour les trajets du quotidien**
Réaliser les 11 liaisons cyclables communautaires jusqu'en 2028, concerter sur le schéma cyclable territorial, faire un bilan évaluatif des subventions versées pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique, piloter un programme de recherche-action avec le Collège des Transitions écologiques et sociétales pour accompagner les changements de pratiques visant à augmenter la part modale du vélo, pour les déplacements du quotidien (2% actuellement pour les déplacements tous motifs, EMC²).
- Continuer la promotion du covoiturage en doublant de nombre de trajets annuel passant par une plateforme.
- **Élaboration du Plan de Mobilité simplifiée**

MOYENS
1 PERS. (1 ETP)

MISSIONS

- Animer localement la politique de mobilité
- Organiser les services de mobilité en partenariat avec la Région
- Participer au développement de pratiques de mobilité plus durables et solidaires

CCLLA lauréate
de l'appel à programmes national Territoires Cyclables



45 941 €

de subventions d'achats de vélos à assistance électrique consommées pour 144 demandes.



6,7 M€

de subvention de l'État pour la mise en oeuvre des 60 km de liaisons cyclables d'intérêt communautaire



22 000 €

trajets covoiturés pour 590 000 km parcourus et 66 000 kg d'émissions de CO² évités



MOYENS
5 INSTR. (3,5 ETP)
1 RESP. (1 ETP)

MISSIONS

- Le service d'instruction du droit des sols est un service commun à l'ensemble des communes qui a pour mission l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols.
- La mission d'accompagnement administratif et technique des projets des particuliers et des professionnels est partagée entre les agents des communes et les agents instructeurs du service commun.
- Le droit des sols intéresse deux notions distinctes qui sont d'une part l'instruction des autorisations, et d'autre part la délivrance des autorisations



1150

dossiers envoyés



540

dossiers de permis de construire
57% de permis de construire déposés en ligne



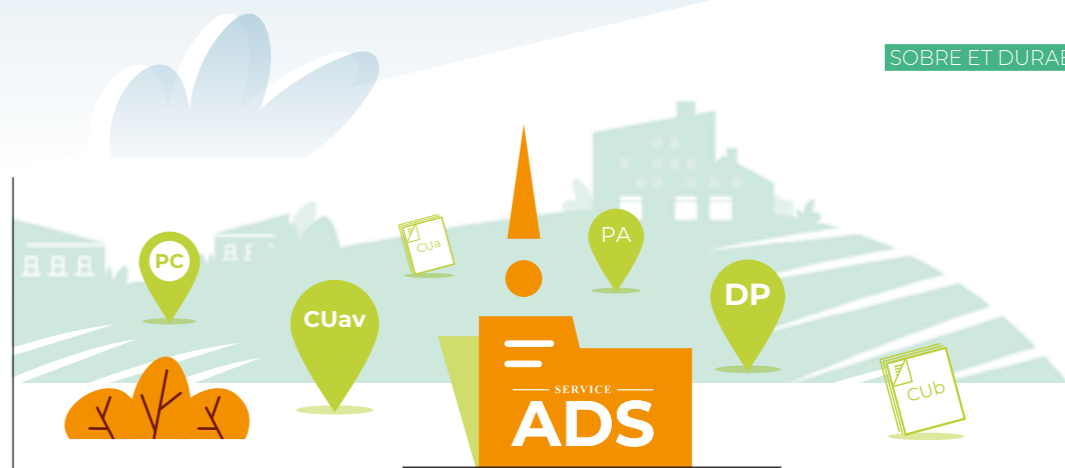
360

déclarations préalables



100

dossiers instruits par mois



L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

La Communauté de communes porte pour ses communes membres un service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols déposées sur leur territoire. L'année 2022 a été marquée par le déploiement de la dématérialisation de ces demandes. Des sessions de formation à l'utilisation du logiciel et des guides pratiques ont été proposées par le service ADS aux nouveaux agents des communes pour les acculturer à ces nouvelles pratiques.

FOCUS

RAPPEL SUR LES DIFFÉRENTS TYPES D'AUTORISATION D'URBANISME

D'une manière générale, toute action conduisant à une construction demande, au préalable, une autorisation. On pense souvent au permis de construire, mais ce ne sont pas les seuls actes.

LE CUa : il permet d'obtenir différentes informations relatives à la constructibilité du terrain (renseignement PLU, taxes principalement).

LE CUB : Il est dit opérationnel, et permet d'obtenir des réponses précises concernant la faisabilité d'un projet.

LA DP : La déclaration préalable concerne

des travaux de faible ampleur affectant de manière limitée l'aspect, les volumes et la nature de la construction.

LE PC : Nécessaire pour toute construction au-delà d'un certain seuil de m² construit (20m² ou 40m² en fonction du projet et de la zone)

LE PD : il consiste à demander la possibilité de démolir une construction existante. Le permis de démolir n'est pas automatique et ne s'applique que dans des secteurs particuliers ou si la commune l'a instauré en automatique pour toute démolition.

LE PA : Il porte sur les aménagements de type lotissement, voirie etc...

Un Groupe de travail a examiné les besoins d'évolution du service ADS. Les retours des communes, obtenus via un questionnaire, ont été cruciaux pour éclairer nos actions.

Une adaptation majeure concerne les procédures d'instruction, ajustées suite à l'évolution du logiciel. Cette démarche vise à optimiser notre efficacité opérationnelle tout en répondant aux attentes des communes.

La collaboration constante avec nos membres a renforcé notre compréhension des besoins locaux, jetant les bases d'une planification stratégique plus précise.

PERSPECTIVES 2024

- Mise en place de nouvelles procédures et méthodes de travail pour l'évolution de l'instruction dématérialisée (nouvelle version de logiciel, raccourciement aux plateformes de l'Etat, ouverture du guichet en ligne à de nouvelles demandes)
- Formations des agents du service commune ads et des agents communaux pour la prise en charge dématérialisée des dossiers
- Etablissement d'une seconde convention pour les communes souhaitant transférer la totalité de l'instruction au service ADS

MOYENS
1 PERS. (1 ETP)

MISSIONS

- Favoriser la biodiversité sur le territoire
- Suivre les actions menées sur les espaces naturels pour une cohérence des actions avec la gestion de ces espaces
- Favoriser la prise en compte du paysage dans tous les projets par une action transversale



LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Territoire riche écologiquement, la Communauté de communes complète ses connaissances en matière de biodiversité et de qualité des milieux pour mieux les préserver et les mettre en valeur.

L'approbation de La Charte paysagère

Pour compléter le travail, réalisé par l'AURA, de définition d'une stratégie et d'un plan d'actions pour préserver la qualité paysagère du territoire, deux ateliers charte paysagère ont eu lieu au mois de janvier et juin pour permettre un enrichissement par les élus du territoire des propositions d'orientation pour l'avenir sur les thématiques des espaces habités et des rapports avec le grand paysage.

Ces orientations ont pour objectifs de préserver la richesse paysagère du territoire et de l'améliorer par leur prise en compte dans tous les projets à venir. La charte paysagère finalisée a fait l'objet d'une restitution

à destination de l'ensemble des élus du territoire.

Cette charte constitue le porter-à-connaissance de la CCLLA en matière de paysage pour l'élaboration ou la révision des PLU des communes qui la composent. Elle se veut être un outil pédagogique pour faciliter, à toutes les échelles, la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire, mais aussi pour adapter ce territoire aux enjeux de la transition écologique et climatique tout en conservant une qualité d'habiter et de vivre ensemble dans un contexte de limitation de l'artificialisation des sols et de densification des espaces urbanisés.

Lauréat de l'appel à projet 2023 « Atlas de la Biodiversité Communale » de l'Office Français de la Biodiversité

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a déposé en mars 2023 un dossier de candidature à cet appel à projet. Ce projet a été retenu et fait partie des 100 lauréats pour l'année 2023. Un financement de 200 000 € est accordé à la collectivité pour la mise en place sur 3 ans d'actions en lien avec la biodiversité (connaissance des espèces et des trames écologiques, animation auprès des scolaires et sensibilisation de tous les publics).

Cet ABC d'échelle intercommunale, à travers

l'amélioration de connaissances aujourd'hui hétérogènes, va permettre de dégager les grands enjeux de notre territoire en terme de biodiversité et de déplacements des espèces. C'est un outil pour faire découvrir et partager cette connaissance du vivant qui nous entoure, transmettre les bons usages, communiquer et échanger auprès des différents acteurs du territoire et ainsi inciter à la préservation et à l'amélioration, à tous les niveaux et dans le cadre de l'aménagement du territoire, des espaces indispensables au maintien de cette biodiversité.

Autres actions de l'année

Afin de faire mieux connaître les richesses naturelles du territoire et illustrer la notion de zone de protection forte, une visite regroupant élus et agents a été organisée en octobre sur la réserve naturelle régionale des Coteaux du Pont Barré.

Dans le cadre de l'aménagement de l'Actiparc Anjou Atlantique, la plantation d'une bande boisée en frange ouest est en cours de finalisation. Constituée de plus de 1500 jeunes plants d'essences variées, elle crée une lisière végétale de 30 mètres de large qui favorise l'intégration du site dans le paysage et qui constituera avec le temps un espace favorable à la biodiversité.

MOYENS
1 PERS (1. ETPS)
10 agents de surveillance en crue

MISSIONS

GEMAPI :

- Informer et sensibiliser à la culture du risque en accompagnement des communes,
- Gérer les crises et organiser les secours en cas d'inondations
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Régulariser et gérer les systèmes d'endiguement du Petit Louet et de St-Georges
- Suivre les programmes d'actions des syndicats de bassin du territoire de la CCLLA dans le cadre des différents Contrats Territoriaux Eau. Ces programmes d'actions concernent les enjeux suivants :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Améliorer la qualité de l'eau et lutter contre les pollutions,
- Économiser l'eau et partager la ressource en eau

EAUX PLUVIALES :

- Elaborer le schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP)



21
agents et vacataires formés à la surveillance des digues



L'ENVIRONNEMENT

La gestion des milieux aquatiques

La Communauté de communes a transféré la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), hors systèmes d'endiguement classés, à 3 syndicats de bassins versants qui disposent de compétences et d'expertises : le syndicat Layon Aubance Louets, le syndicat mixte des Bassins Evre-Thau-St Denis et le syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme.

FOCUS



LA TAXE GEMAPI : UNE LEVÉE DE FONDS DE 700 000€

Cette levée de fonds permettra de financer des projets cruciaux liés à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI). Ces ressources contribueront activement à renforcer notre capacité à protéger les biens et les personnes et à préserver les écosystèmes aquatiques de notre territoire.

La prévention des inondations

La finalisation des démarches pour régulariser administrativement les digues du Petit Louet et de Saint-Georges-sur-Loire, ainsi que les travaux de renforcement, améliorent notre organisation et notre adaptation face aux inondations. Des travaux de confortement spécifiques sur la digue du Petit Louet, notamment à l'ancienne sablière aux Garennes-sur-Loire, ont été réalisés. Sur ce secteur, l'objectif était de renforcer la digue suite aux désordres apparus lors de la crue de février 2021 (bascullement du mur existant) afin de garantir le niveau de protection de la digue à la cote de 4,7 m (référence : échelle des Ponts-de-Cé).

Les travaux ont consisté principalement au renforcement du talus côté Loire par la mise en œuvre d'un géotextile et d'encrochements, et à la réalisation d'un nouveau mur-digue en éléments béton préfabriqués sur 35 ml.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TERELIAN, sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études ISL et sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Établissement Public Loire.

Ce confortement fait partie du programme global de fiabilisation de la digue qui s'étale sur la période 2023-2028 et qui s'inscrit dans le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) des Vals d'Authion et de la Loire.

L'inspection poussée des deux digues par la réalisation de nouvelles visites techniques approfondies (VTA), les dernières datant de 2017, a permis de mettre à jour la connaissance de l'état de ces ouvrages, de constater leur évolution et d'ajuster les besoins en travaux.



Travaux de restauration des milieux aquatiques par les Syndicats

Les syndicats ont réalisé des travaux pour la restauration des milieux aquatiques au sein du territoire Loire Layon Aubance. Sous l'égide du Syndicat Layon Aubance Louets, une restauration morphologique du Layon à Chaudefonds-sur-Layon a été achevée, contribuant à la préservation et à l'amélioration de cet écosystème aquatique.

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme a conduit la restauration du ruisseau de la Loge entre St-Germain-des-Prés et Champtocé-sur-Loire ainsi que celle de la Romme à Champtocé-sur-Loire.

PERSPECTIVES 2024

- Lancement de l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP)
- Mise à jour des plans communaux de sauvegarde des communes et formation des élus et des agents communaux
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations d'habitations/bâtiments publics/entreprises/lieux culturels
- Conception et pose de panneaux d'information sur le rôle des digues du Petit Louet et de Saint-Georges-sur-Loire
- Études sur les levées de l'île de Chalennes et du val du Louet
- Études et travaux sur les systèmes d'endiguement classés :
 - Digue du Petit Louet : travaux de fiabilisation au droit de la RD160 et sous l'A87
 - Digue de Saint-Georges : travaux de génie civil sur certains ouvrages traversants et travaux de confortement sur la RD 15
- Poursuite des programmes d'actions des syndicats de bassin dans le cadre des CT Eau





L'ASSAINISSEMENT

Depuis 2021, la Communauté de communes gère désormais entièrement l'assainissement en lieu et place des communes. Indispensable pour protéger l'environnement, la gestion des eaux usées fait l'objet d'un programme de travaux, lancé en 2021 et courant sur huit années, afin d'entretenir, moderniser et étendre les infrastructures d'assainissement.

MOYENS
8 PERS. (8 ETP)

3 techniques et 1 administratif (3 ETP)
Service assainissement collectif

2 techniques et 1 administratif
Service assainissement non collectif

- MISSIONS**
Assainissement Collectif :
- Collecter, transporter et traiter les eaux usées
 - Construire, exploiter et entretenir les réseaux de collecte et les stations d'épuration
 - Permettre le développement du territoire
- Assainissement Non Collectif :**
- Contrôler le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

* Eh : Équivalents Habitants

L'assainissement collectif

L'assainissement collectif vise à assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées par une station d'épuration. La collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des équipements (création, renouvellement, redimensionnement) pour

permettre l'urbanisation des communes tout en garantissant une protection de l'environnement. L'exploitation de ces ouvrages de collecte, transport et épuration, sont confiés à des délégataires de service public.

Renouvellement des stations d'épuration

BEAULIEU-RABLAY

- Construction d'une nouvelle station d'épuration
- Mise en place des réseaux de transport entre les anciennes STEP et la nouvelle STEP.
- Capacité de la Station d'épuration : 2350 Eh*
- Construction d'un linéaire de réseau de 4 km.

JUIGNÉ-SUR-LOIRE

- Édification d'une nouvelle station d'épuration
- Développement du réseau de transfert entre l'ancien site et le nouveau site.
- Capacité de la Station d'épuration : 2800 Eh, avec la création d'un réseau de 350 Eh.

ROCHFORT CENTRE BOURG

- Achèvement de la séparation des réseaux d'assainissement pour limiter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel par temps de pluies.

CHALONNES-SUR-LOIRE QUARTIER GARE

- Concrétisation de la mise en séparatif des réseaux pour réduire les impacts environnementaux liés aux rejets d'eaux usées.

L'assainissement non collectif

La Communauté de communes gère l'assainissement non collectif en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2021 avec pour unique objectif la mise en place d'un service qualité pour les rejets en milieu naturel. En effet, elle accompagne les usagers dans leurs démarches et réalise des contrôles pour diminuer les pollutions et rejets d'effluents aux milieux naturels.

En 2023, le service a réalisé

144
contrôles avant ventes

551
contrôles périodiques de bon fonctionnement

189
contrôles de conception

170
contrôles de réalisation

PERSPECTIVES 2024

- Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour permettre la maximisation des subventions et le développement du territoire.
- Poursuite du renouvellement des stations d'épuration (Les Alleuds, Rochefort, Chemellier, Vauchrézien)
- Poursuite de la mise en séparatif (Chalonnnes – Secteur Courtils, Saint Lambert du Lattay T1 à T4, Champ sur Layon (T1 à T3), Martigné Briand (T1 à T3))
- Accompagnement des communes dans le cadre de leur projet de voirie ou de leur urbanisation pour le renouvellement des canalisations eaux usées au préalable. (Martigné-Briand- Rue Rabelais, La Possonnière -Centre Bourg, Machelles -Artemieff)
- Lancement de la politique de réutilisation des eaux usées traitées afin de répondre au stress hydrique engagé par le dérèglement climatique.

MOYENS
2 PERS. (2 ETP)

MISSIONS

- Conduire la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction ou de rénovation en lien avec les différentes directions
- Accélérer la transition énergétique par une gestion durable du patrimoine bâti
- Entretenir et assurer la maintenance du patrimoine bâti en relation avec les services techniques des 5 secteurs
- Mettre en adéquation le patrimoine bâti avec les besoins de la Communauté de communes
- Suivre la réglementation des bâtiments, de la sécurité du patrimoine et des sinistres

60
bâtiments
communautaires

40 000 m²
de surface de planchers

1
vente d'atelier relais



LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE BÂTI

Le service bâtiments gère la construction, la réhabilitation et l'entretien des bâtiments communautaires tout en répondant aux nouveaux enjeux environnementaux.

De nombreuses constructions et rénovations

En 2023, d'importants travaux ou études ont été finalisés ou engagés :

- Lancement en avril 2023 des travaux du site technique unique pour le secteur 1 à Saint-Georges-sur-Loire.



CLLA, ou de l'exercice de ses missions de service public : sites administratifs, sites techniques, petite enfance, culture, soit 23 bâtiments.

- Travaux d'isolation thermique des bureaux du site administratif de Juigné-sur-Loire (Les Garennes sur Loire).

- Lancement en octobre 2023 du concours de maîtrise d'œuvre dans la perspective d'une décision sur le regroupement des sites administratifs sur le site de Juigné-sur-Loire

- Installation de films solaires, stores à projection et de toiles d'ombrage terrasse pour améliorer le confort thermique sur 4 structures Petite Enfance.

- Installation d'abris à vélos sur les sites administratifs de Juigné-sur-Loire (Les Garennes) et Saint-Georges-sur-Loire, pour favoriser la mobilité douce des agents.

- Mise en place d'un marché global pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires à partir du 1^{er} janvier 2024.

PERSPECTIVES 2024

- Réception en mai 2024 des travaux du site technique unique du secteur 1
- Réception en septembre 2024 des travaux d'extension de la maison de l'enfance à Rochefort-sur-Loire et des travaux de construction de l'atelier relais à Champtocé-sur-Loire,
- Lancement des travaux d'aménagement des trois sites techniques du secteur 3 en septembre 2024, avec intégration de couvertures photovoltaïques en autoconsommation pour les locaux administratifs
- Lancement des travaux de réhabilitation et d'extension du multi-accueil 1.2.3 Soleil à Brissac Loire Aubance en septembre 2024v
- Poursuite des travaux de transition écologique et de rénovation thermique sur les sites administratifs : équipement en éclairage LED des bureaux, travaux d'isolation thermique des bureaux, installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et d'un abri vélos au siège de Saint-Georges-sur-Loire
- Remise du schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti communautaire en octobre 2024, pour mise en œuvre de travaux pluriannuels ou d'opérations de rénovation thermique à partir de 2025
- Poursuite de la convention « Conseil en Energie Partagé » avec le SIEM, avec réalisation d'audits énergétiques ou d'études de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communautaires

MOYENS
30 PERS. (30 ETP)

MISSIONS

- Exploiter, entretenir, aménager et créer la voirie d'intérêt communautaire

- Exploiter et entretenir les ouvrages d'art et hydrauliques

1 200 km
de voies revêtues

1 000 km
de chemins

2,9 M€
de fonctionnement
(hors charges de personnel)
dont 1,7 millions d'euros
d'entretien réalisé

926
demandes d'interventions
effectuées de janvier
à novembre 2023

31 256 h
opérationnelles réalisées
par les secteurs pour
le service voirie de janvier
à novembre 2022

PERSPECTIVES 2024

De nombreux projets sont actuellement à l'étude, et entreront en phase opérationnelle à partir de 2024 :

- Réaménagements des voiries de la Possonnière dans le cadre des aménagements communaux visant à requalifier le centre-bourg
- Réaménagement et adaptation de la traversée de Beaulieu-sur-Layon
- Requalification de la rue Rabelais à Terranjou (Martigné-Briand) dans le cadre de l'arrivée de la déviation du centre-bourg
- Création d'une liaison-douce entre le centre-bourg et la gare de Chalonnes-sur-Loire
- Aménagements des voiries des abords de de la mairie du complexe sportif de Saint-Jean-des-Mauvrets (Les Garennes-sur-Loire)
- Établissement de la charte voirie, permettant une compréhension approfondie des tenants et aboutissants de la compétence voirie
- Le règlement voirie, document officiel et public, sera établi en 2024 pour définir les règles d'intervention sur le domaine public d'intérêt communautaire.
- L'auscultation des chaussées revêtues permettra aux services techniques de la CLLA de connaître l'état surfacique et structurel des chaussées d'intérêt communautaire.

LA VOIRIE

Pour assurer le confort et la sécurité des usagers dans tous leurs déplacements, la Communauté de communes garantit le bon état des voies d'intérêt communautaire. Chaque année, elle engage un programme de création, de réfection, d'entretien et de réhabilitation des voiries : travaux de gros entretien et d'aménagement, signalisation, ainsi que les missions de préservation et entretien des dépendances comme le curage de fossés, le fauchage et le balayage.

Les principaux travaux d'aménagement réalisés par le bureau d'études voirie en 2023

Ils sont décidés et financés par les communes et réalisés par le bureau d'études voirie rattaché à la direction des services techniques de la Communauté de communes.

BRISSAC-LOIRE -AUBANCE

- aménagements du centre-bourg et abords de l'école : **130 K €**
- aménagements des voies autour du Complexe Sportif du Marin et du Collège de l'Aubance, dont la création de places de stationnements perméables et création d'espaces plantée : **600 K €**

CHALONNES-SUR-LOIRE

- pose garde-corps pont de la Croix Brouillet : **16 K €**
- aménagement du carrefour central de la Bourgonnière : **115 K €**

VAL-DU-LAYON :

- sécurisation de la traversée de la Haie Longue avec végétalisation : **84 K €**
- aménagements sécuritaires rue Rabelais Saint-Lambert-du-Lattay : **102 K €**

BELLE-VIGNE-EN-LAYON

- mise aux normes d'accessibilité du trottoir de la rue du Vignoble à Faveraye-Mâchelles : **10 K €**
- création d'un cheminement piétons à la Housselière en matériaux naturels : **23 K €**
- travaux de finitions de la ZA de la Minée : **57 K €**

TERRANJOU

- aménagements de la traversée de la Vilaine : **245 K €**
- restructuration et revêtement de Chemin des Barangères (contournement des véhicules agricoles du centre-bourg de Chavagnes-les-Eaux) : **21 K €**
- nouvel aménagement de carrefour à Comu : **3,4 K €**

BLAISON-SAINT-SULPICE

- aménagements sécuritaires, d'agrément et paysagers (plantations diverses) du centre-bourg de Blaison-Gohier : **615 K €**

LES GARENNES-SUR-LOIRE

- aménagement du Chemin des Garennes en zone de rencontre, avec mise en œuvre de plantations en pieds de mur : **198 K €**

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

- création d'une liaison douce depuis lotissement Bataflème en matériaux perméables et limitant l'utilisation de matériaux bitumineux : **15 K €**

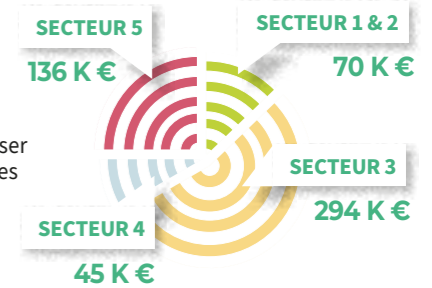
DENÉE

- sécurisation du cheminement piétons le long de la RD 751 en matériaux naturels et perméables : **25 K €**

L'entretien des voies

L'entretien (fauchage, élagage, balayage, signalisation...) est financé par la Communauté de communes et assuré par les équipes voirie réparties sur 5 secteurs.

Aussi, elle a investi **546,4 K €** en matériel (hors panneaux de signalisation) pour optimiser le fonctionnement des équipes opérationnelles de chaque secteur :



L'amélioration des pratiques d'entretien, afin de trouver un bon rapport entre coût et efficacité et ainsi gagner en efficacité, est un enjeu communautaire. Aussi, deux expérimentations ont été menées en 2023 :

1. L'entretien de chemins piétons à l'aide d'une machine spécialement conçue pour ce type de travaux.
2. L'utilisation de la technique des « enrobés projetés » qui permet de réaliser des réparation localisées et ponctuelles sur des chaussées dégradées (nids de poule, affaissements légers, plumage...)



MOYENS
141 PERS.



MISSIONS

- Entretien et gérer les patrimoines communaux et communautaires (bâtiments, espaces verts, cimetières...)
- Veiller à la propreté de l'espace public
- Assister techniquement les communes
- Accompagner les communes dans l'organisation d'événements

LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

La Communauté de communes et ses communes ont décidé de mettre en commun les services techniques en vue d'augmenter leur efficacité, de bénéficier d'une expertise plus fine au niveau local et d'éviter le gaspillage des ressources afin de maintenir et améliorer la qualité du service rendu.

Un service commun de proximité

Pour garantir un service de proximité, les services techniques sont répartis sur cinq secteurs d'intervention



7 877
demandes
d'intervention
reçues



173 844 h
heures opérationnelles

FOCUS DES ACTIONS DES SECTEURS EN 2023

SECTEUR 1

La Possonnière :

- Montage de la structure de jeux à l'école maternelle

Saint-Germain-des-Prés :

- Réaménagement de l'entrée de la salle des Goganes

Saint-Georges-sur-Loire :

- Aménagement de l'air de jeux dans la Résidence de l'étang

Champtocé-sur-Loire :

- Aménagement de l'entrée de la Boire

SECTEUR 2

Chaufefonds-sur-Layon :

- Réhabilitation logement école
- Création d'une trappe au niveau du clocher de l'église



- divers aménagements à l'école (table à langer, cloison préau pour rangement jeux, placards, création portail et portillon)

SECTEUR 3

- Réaménagements d'espaces verts sur la commune de Val-du-Layon dans le cadre du Plan de gestion différencié

- Projets tuteurés des étudiants de la licence Pro Aménagement paysager de l'Université d'Angers pour la mise en place de Plan de Gestion Différenciée sur les 6 communes du secteur

SECTEUR 4

- Mise en place de la réorganisation du service commun : équipe unique Espaces verts, mise en place planning des récurrents Proximités, création d'une équipe Bâtiments
- Démarche globale d'amélioration de la qualité des aménagements paysagers

SECTEUR 5

Brissac Loire Aubance :

- Élagage des pins + pilotage de l'aménagement des 3 massifs dans les lacets de Brissac-Quincé

- Éco pâturage géré par la régie (3 moutons + 2 chèvres)

- Rénovation des vestiaires (plomberie et électricité) du foot

- Déménagement du château du Mont Rude

Saint-Melaine-sur-Aubance :

- Installation d'un organigramme des clés sur l'ensemble des bâtiments

Saint-Saturnin-sur-Loire :

- Conception pour l'école d'une dalle béton de 30 m² pour l'installation d'une aire de jeu

Améliorer le fonctionnement des services communs

Un accompagnement organisationnel et fonctionnel a été lancé en septembre 2022 et élargi à l'ensemble des services techniques de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. L'objectif étant de disposer d'une vision de l'organisation actuelle des services et de leurs processus de travail, analyser les forces et faiblesses, afin d'en identifier les axes d'amélioration et mettre en place un plan d'actions hiérarchisées.

A l'issue des ateliers de travail et de l'audit qui a été produit fin 2022, un programme de 28 actions a été défini début 2023, en lien avec les communes, et présenté à l'ensemble des agents des services techniques. Conçu comme un ensemble cohérent, il vise à transformer l'organisation des services techniques communs, afin d'améliorer le service rendu (réponse aux besoins, efficacité, qualité des prestations), et les conditions de travail des

agents (clarification des résultats à atteindre, simplification des procédures, qualité du cadre de travail).

Les actions portent donc sur l'ensemble de l'organisation, et se déclinent en trois thèmes principaux :

- Les ressources humaines et le management (8 actions, par exemple : généralisation de la planification, coordination inter-équipe, etc.)
- Les moyens et les outils (10 actions, par exemple : application de signalisation sur smartphone, harmonisation des vêtements de travail, etc.)
- Les process internes et l'organisation (10 actions, par exemple : se doter d'outils de connaissance du patrimoine, harmonisation des règles et pratiques en voirie, etc.)

Lancé début 2023, il se décline sur deux ans, et doit donc aboutir fin 2024 pour la plupart des actions.

PERSPECTIVES 2024

SECTEUR 1

- Livraison du nouveau centre technique unique à Saint Georges Sur Loire, emménagement des équipes

SECTEUR 2

Chalonnnes-sur-Loire :

- Aménagement des abords de l'Eglise Saint Maurille au 1^{er} semestre,
- Travaux Hôtel de Ville - Aménagement des bureaux – du 2^{ème} semestre 2024 au printemps 2025,
- Travaux d'extension du réfectoire - aménagement de la cuisine et réfection de la couverture du hall de l'école «le Petit Prince» - au 2^{ème} trimestre,

Chaufefonds-sur-Layon :

- Préparation manifestation « Flamme Olympique »

SECTEUR 3

- Début des travaux d'aménagement des 3 CT au 2^{ème} semestre 2024
- Mise en œuvre du plan d'actions de l'audit sur le secteur 3
- Mise en œuvre opérationnelle des 6 Plans de gestion différencié

SECTEUR 4

- Réalisation du Plan d'action
- Réaménagements d'espaces verts sur la Commune de Bellevigne dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des aménagements paysagers

SECTEUR 5

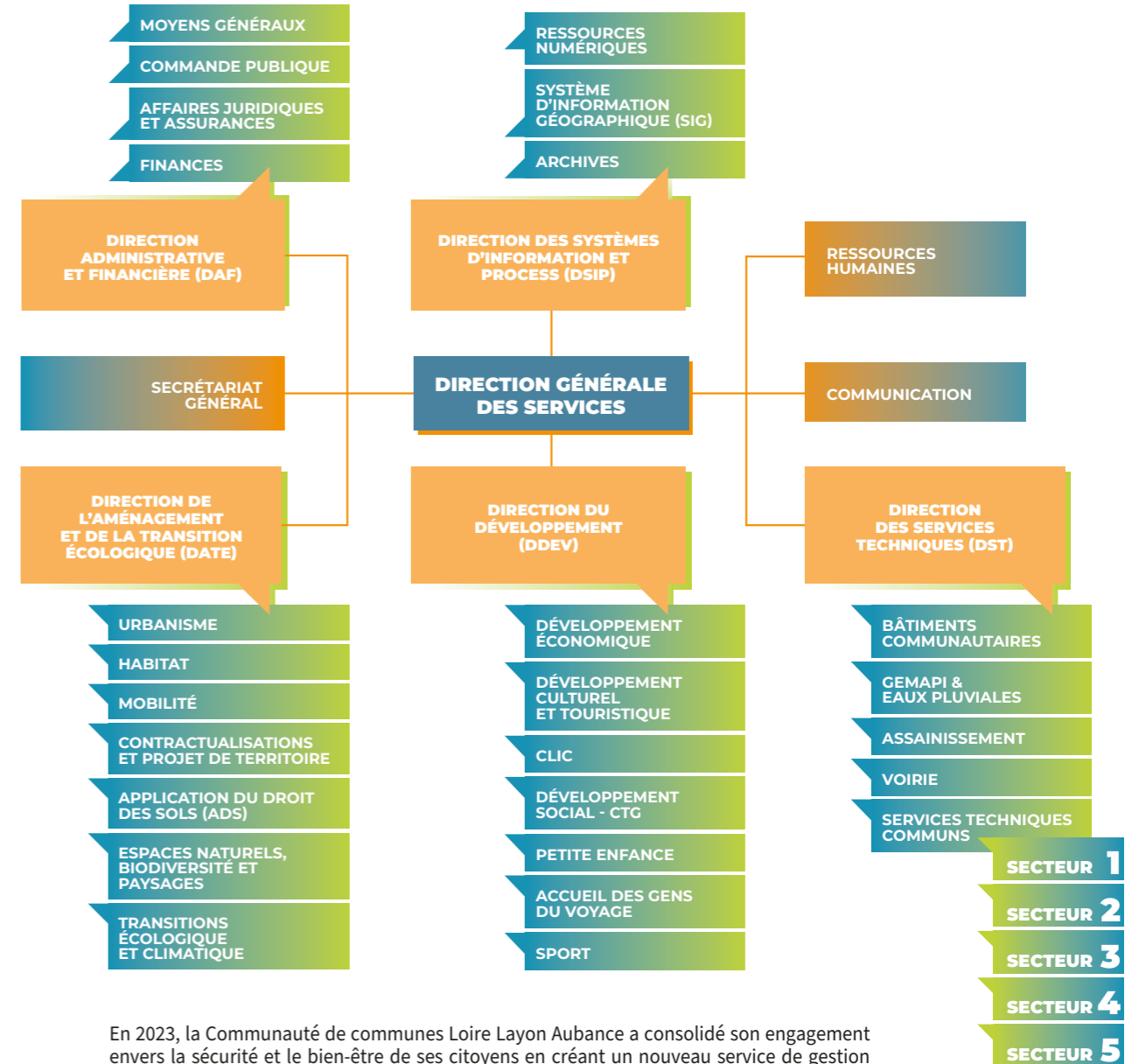
- Augmentation du cheptel d'animaux pour l'éco pâturage,
- Création d'un nouvel accès à la salle du Petit Louet avec réalisation d'un cheminement béton

DES MOYENS POUR AGIR



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

227 agents* travaillent au sein de la Communauté de communes. Ils traduisent en projets et en actions les décisions des élus, et sont au service du territoire et de ses habitants.



En 2023, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a consolidé son engagement envers la sécurité et le bien-être de ses citoyens en créant un nouveau service de gestion des risques technologiques et naturels au sein de la Direction des services techniques. Cette initiative découle d'une prise de conscience accrue quant à l'importance de prévenir et de gérer efficacement les risques liés aux technologies et aux phénomènes naturels dans notre territoire. L'objectif principal de ce nouveau service est d'assurer une meilleure préparation et une réponse plus efficace face aux défis complexes que représentent ces risques, tout en renforçant la résilience de notre communauté face aux éventuelles crises.

Pour mener à bien ses missions, la communauté de communes s'appuie sur des services ressources : les finances, les ressources humaines, les ressources numériques, le système d'information géographique et la communication. Ils conseillent et accompagnent les élus dans la conduite des politiques publiques.

*Total des emplois permanents au 01/01/2023

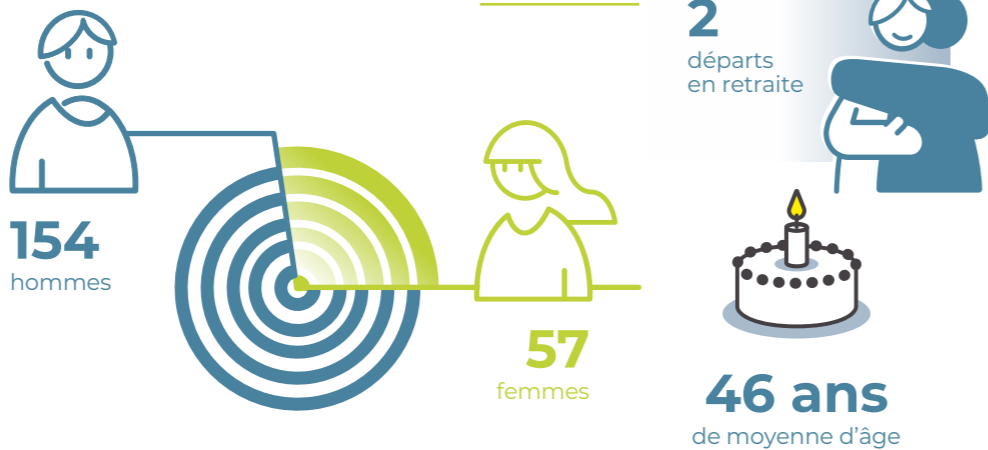


LES RESSOURCES HUMAINES

En 2023, la gestion des ressources humaines a été impactée par la mise en œuvre de la nouvelle organisation Loire Layon Aubance : recrutements, bilans de compétences, formations, etc.



Structuration de l'effectif sur postes permanents : les effectifs en 1 clin d'œil



- MOYENS**
6 PERS. (5,45 ETP)
Responsable du service
1 ETP
- Gestion administrative
2 ETP
- Développement des compétences
1,5 ETP
- Santé et sécurité au travail
0,5 ETP et 0,45 ETP

- MISSIONS**
- Accompagner les élus dans la définition de la politique de ressources humaines
 - Accompagner les agents et les apprentis dans leurs questionnements, faciliter leur insertion et contribuer à leur évolution interne
 - Organiser les recrutements et les formations
 - Gérer la carrière, les paies et les absences
 - Assurer les relations avec les organisations syndicales et gérer les instances de dialogue social
 - Mettre en œuvre une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences
 - Arbitrer les litiges



258
agents employés par
la CCLLA au
31 décembre 2023



227
agents sont sur
postes permanents



31
agents sur postes
non permanents

Installation des Nouvelles Instances de Dialogue Social

L'année 2023 a été marquée par la mise en place des instances de dialogue social au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. Le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) ont été instaurés, renforçant ainsi la participation des collaborateurs dans la gestion des affaires sociales. Parallèlement, l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) a été désigné, garantissant une supervision qualifiée des conditions de travail.

Gestion des Risques Professionnels

Une attention particulière a été accordée à la sécurité au travail avec l'élaboration du Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels (DU erp). Dans cette démarche, une campagne d'acculturation des agents aux risques inhérents à leurs métiers a été entreprise, renforçant ainsi la sensibilisation à la sécurité et la prévention des accidents professionnels.

Cycle Managérial et Formations Intra

Le déploiement du cycle managérial, étalé sur 9 mois, a constitué un volet majeur de notre engagement envers le développement personnel et la montée en compétences. Destiné aux managers de la collectivité, ce programme a été complété par des formations de professionnalisation intra dédiées aux agents des services techniques, garantissant ainsi une approche complète de l'évolution des compétences.

Plan d'Égalité Hommes/Femmes

La promotion de l'égalité hommes/femmes a été au cœur de nos préoccupations. La CCLLA a élaboré un nouveau plan intégral prenant en compte l'accès à l'emploi, la formation, la mobilité et la promotion au sein de notre collectivité. Cette initiative vise à instaurer des pratiques équitables et inclusives.

Cellule d'Accompagnement à l'Emploi

La mise en place d'une cellule d'accompagnement à l'emploi, en collaboration avec la médecine du travail, a été initiée pour soutenir nos collaborateurs dans leur parcours professionnel. Cette mesure renforce l'engagement au travail et la santé des employés.

témoignent de l'engagement continu envers l'épanouissement professionnel des collaborateurs et le renforcement des valeurs de sécurité, d'égalité et de développement au sein de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

PERSPECTIVES 2024

- Développer et promouvoir la culture de la Collectivité au travers de ses valeurs pour créer un environnement de travail favorable à l'efficacité, la cohésion et à la satisfaction des agents
- Compléter les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours et le règlement intérieur des services
- Déployer la sécurité au travail au sein des services en lien avec le réseau des assistants de prévention
- Accentuer les relations sociales et professionnelles et promouvoir un environnement de travail positif
- Structurer la Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)
- Développer l'attractivité de la Collectivité dans le contexte national d'évolution des rapports au travail et former les professionnels du recrutement aux sélections de candidats et aux entretiens



LES FINANCES

La Communauté de communes Loire Layon Aubance a maintenu le cap d'une gestion financière saine et rigoureuse en 2023. Le vote du Pacte Financier et Fiscal avant la fin de l'année a été une priorité, démontrant ainsi l'engagement continu de la communauté envers une gestion financière responsable, transparente mais aussi solidaire. Parallèlement, l'élaboration d'un règlement budgétaire et financier, ainsi que la mise à jour de l'actif afin de permettre le passage en M57, ont constitué des étapes essentielles dans le processus d'amélioration des ressources budgétaires et financières.

Vote du pacte financier et fiscal

- Deux séminaires regroupant les élus (plus de 50) désignés par toutes les communes du territoire fin janvier et fin mars pour échanger sur les enjeux et solutions et arrêter les orientations du Pacte Financier et Fiscal
- Validation par le bureau de septembre
- Vote au conseil communautaire de novembre puis par tous les conseils municipaux avant le 31 décembre 2023

Le Pacte Financier et Fiscal :

- Fixe les ratios prudentiels de la CCLLA,
- Établit les conditions de la répartition du FPIC au profit des communes fragiles et au profit des communes sur lesquelles se sont implantées des éoliennes ou centrales photovoltaïques
- Décline par catégorie de communes les montants de fonds de concours attribués sur la période 2024/2029 avec une enveloppe globale de 2,5 M€
- Organise la répartition, entre communes et CCLLA, de la fiscalité sur les zones d'activités économiques (TFPB et Taxe d'aménagement)
- Prévoit l'élaboration d'un schéma de mutualisation en 2024.

Le budget principal 2023

► État de la dette : remboursement anticipé d'emprunt pour 740 k€ sur le BP et 480 sur le BA Actions éco. Pour le budget assainissement collectif, elle est inférieure à 3 M€ (capacité de désendettement = 1,6 an).

► Le fonds de roulement atteint près de 16M€, en 2023, ce qui permettra de ne pas emprunter dans les années à venir tout en finançant les projets de centres techniques et les projets de l'acte 2 du projet de territoire.

► Subventions versées en 2023 :

- 450 k€ aux écoles de musiques
- 254 k€ en culture (Villages en scène, village d'artistes et CDAC)
- 373 k€ en tourisme (office + musée)
- 217 k€ en petite enfance

► L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'élève à un peu moins de 5 %. Les recettes de fonctionnement ont également augmenté en partie grâce à l'instauration de la taxe GEMAPI.

► Les dépenses réelles d'investissement atteignent 8 M€ (contre 6 en 2022) :

- 2,1 M€ de travaux de voirie (450 k€ en Reste à Réaliser - RAR) et 570 k€ de matériels (+383 k€ en RAR)
- 400 k€ en GEMAPI + 127 k€ de report
- 100 k€ de matériels/outils informatiques + 45 k€ en report
- 850 k€ d'acquisition de matériels pour les services communs (+431 k€ en RAR)
- 100 k€ d'études aménagement : PLH, schéma cyclable, Charte paysagère
- 200 k€ pour l'achèvement des modulaires de St Georges
- 84 k€ = solde des FDC Loire Layon
- 880 k€ pour l'achèvement du CT sur le secteur 1 (+1,25 M€ de RAR) et 425 k€ de report pour le secteur 3 (acquisition des CT et MOE)
- 40 k€ d'aide à l'acquisition de vélos électriques et 140 k€ pour la rénovation énergétique des logements
- Schéma directeur immobilier = 88 k€ en report
- 55 k€ pour la maison de l'enfance de Rochefort + 270 k€ de report
- 423 k€ de travaux en co-maitrise d'ouvrage (1 088 k€ en RAR)

MOYENS
5 PERS. (5 ETP)

- MISSIONS
- Préparer et suivre l'exécution des 5 budgets communautaires
 - Gérer la dette et la trésorerie
 - Suivre et gérer la TVA



16 M€

de fonds de roulement (tout budget)



<1,5 ans

Capacité de désendettement



9 M€

d'endettement



20,6 %

de taux d'épargne brut

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 31 M€

Charges à caractère général	6 618 K€
Charges de personnels et frais assimilés	9 987 K€
Atténuations de produits (AC/FNGIR)	7 723 K€
Autres charges de gestion courantes	3 849 K€
Charges financières	106 K€
Charges exceptionnelles	280 K€
Provisions	213 K€
Dépenses réelles totales	28 776 K€
Op. d'ordre entre sect. (dot.aux amort.)	2 373 K€
Dépenses d'ordre totales	2 373 K€
TOTAL	31 149 K€

RECETTES : 34 M€

Atténuations de charges	221 K€
Vente produits fabriqués, prestations	7 040 K€
Impôts et taxes (73211=AC)	20 402 K€
Dotations et participations	5 177 K€
Autres produits de gestion courante	107 K€
Produits financiers	2 K€
Produits exceptionnels	574 K€
Provisions	15 K€
Recettes réelles totales	33 538 K€
Op. d'ordre entre sect.	370 K€
Dépenses d'ordre totales	370 K€
TOTAL	33 909 K€

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ 13,14 M €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 8 M€

	Réalisé en 2023	Reste à réaliser
Emprunts	1 146 K€	
Immob. Incorporelles	261 K€	150 K€
Subv. D'équipement	301 K€	
Immob. Corporelles	2 014 K€	1 283 K€
Immob. En cours	1 719 K€	2 179 K€
Voirie	2 133 K€	450 K€
Participations	68 K€	
op. pour compte de tiers	423 K€	1 088 K€
dépenses réelles totales	8 067 K€	5 150 K€
op. d'ordre entre sect.	370 K€	
op. d'ordre patrimoniales	350 K€	
dépenses d'ordre totales	717 K€	
TOTAL	8 784 K€	5 150 K€

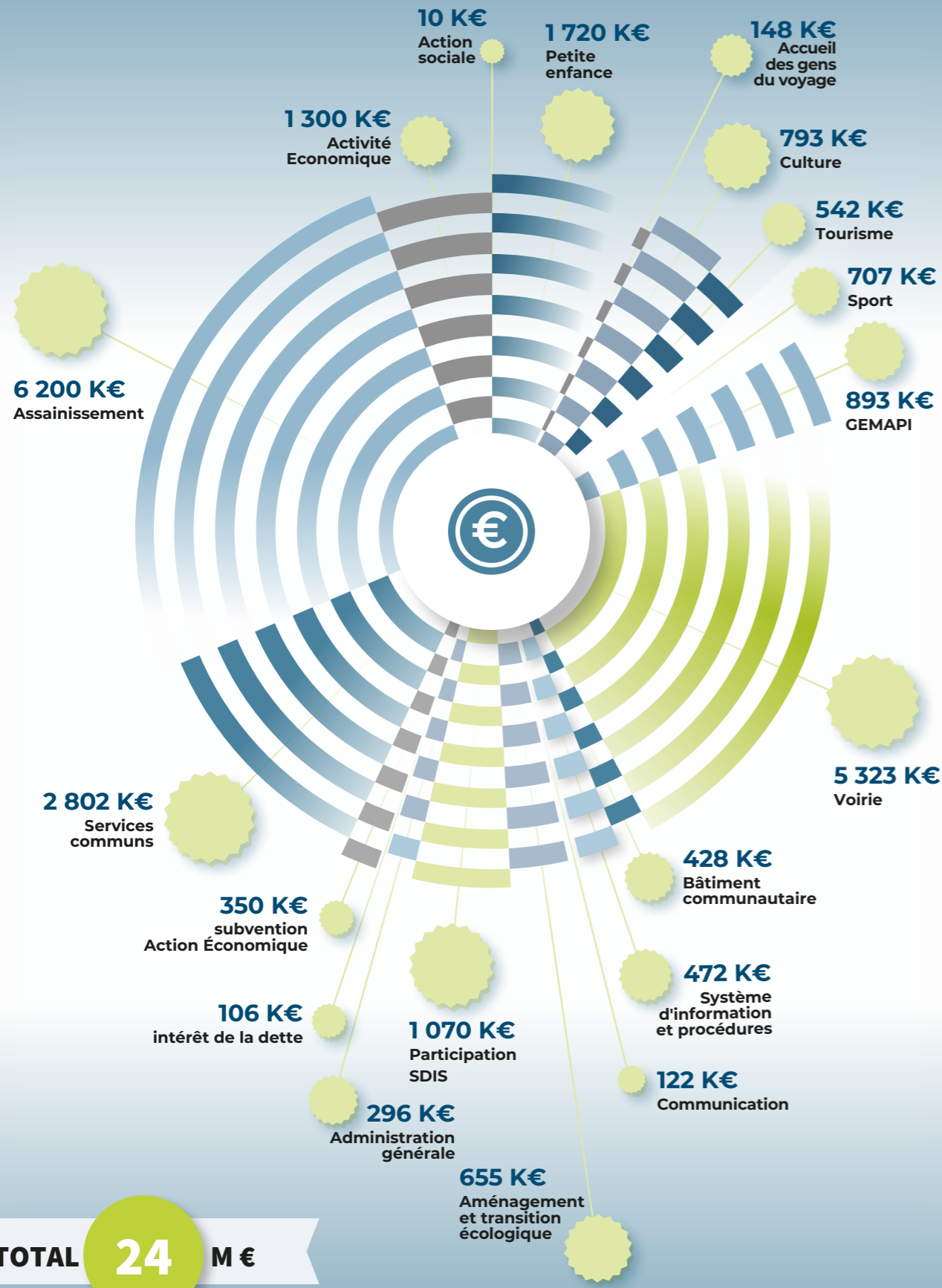
RECETTES : 11,5 M€

	Réalisé en 2023	Reste à réaliser
Subventions d'invnt	4 380 K€	1 314 K€
Emprunts	700 K€	
Dotations fonds divers réserve (FCTVA)	1 952 K€	
Autre immob. Financière	9 K€	
Opération patrimoniale	12 K€	
Opération pour compte de tiers	632 K€	1 210 K€
Recettes réelles totales	7 685 K€	2 525 K€
Opération d'ordre de transfert entre section	2 373 K€	
Opération d'ordre patrimoniales	347 K€	
Recettes d'ordre totales	2 721 K€	
TOTAL	10 407 K€	2 525 K€
Excédent d'investissement	1 163 K€	
TOTAL	11 570 K€	2 525 K€

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2,78 M €

LES RÉALISATION 2023

La répartition des dépenses tous budgets confondus



MOYENS
2 PERS.
(1 ETP + ½ ETP)

- MISSIONS**
- Elaborer et piloter les outils internes de l'achat et de la commande publique
 - Rationaliser les coûts
 - Soutenir les services dans l'évaluation de leurs besoins
 - Gérer les aspects administratifs et le suivi des marchés

38
consultations lancées et 25 marchés subséquents

78 marchés notifiés **81** marchés rédigés



LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service de la Commande Publique au sein de la CCLLA orchestre l'ensemble des procédures liées aux achats publics. Il veille à la légalité, à la transparence et à l'efficacité des acquisitions et marchés publics, garantissant ainsi une gestion optimale des ressources pour la réalisation des projets de la communauté

L'année 2023 a été marquée par des changements au sein du Service avec l'arrivée d'une nouvelle responsable Commande publique. Par ailleurs, dans l'optique de renforcer notre équipe Finances-Commande Publique, une assistante a rejoint le service. Cette nouvelle arrivée contribuera à étoffer nos capacités opérationnelles et à soutenir efficacement nos missions.

Intégration de Critères de Développement Durable

Dans une démarche résolument axée sur la durabilité, la CCLLA a pris l'initiative d'insérer systématiquement une clause de développement durable ou un critère environnemental dans tous les marchés où cela était possible. Cette action concrète témoigne de la volonté de promouvoir des pratiques éthiques et respectueuses de l'environnement dans toutes nos activités.

PERSPECTIVES 2024

- Formation en interne des services sur les procédures d'achat
- Déploiement d'un module de commande du Logiciel de Commande Publique par les services techniques
- Mise en place de procédures pour simplifier l'exécution des marchés : formation coordonnée Finances/Commande publique
- Lancement/relance de marchés importants : nettoyage des locaux, mobilier de bureau, entretien de matériel, acquisition de petit matériel, de gros matériel technique, de quincaillerie
- Elaboration d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsables (SPASER)



MOYENS
1 PERS. (1 ETP)

- MISSIONS**
- Conseiller et accompagner les services
 - Veille juridique
 - Contrôle juridique des actes de la Collectivité
 - Gestion des sinistres de la Collectivité
 - Inventaire des actes de propriété de la Collectivité

JURIDIQUE ET ASSURANCES

Créé en 2022, ce nouveau service a été mis en place afin de garantir la légalité des actes de la Collectivité, prévoir les risques juridiques mais aussi assurer les risques : passation et suivi des contrats d'assurance, suivi des sinistres en lien avec les assurances, élaboration de la stratégie assurantielle.

En 2023 plusieurs activités ont été entreprises

Newsletter Juridique :

Lancement réussi d'une newsletter pour informer sur les évolutions juridiques majeures.

Formulaire de Saisine :

Création d'un formulaire simplifié pour faciliter les demandes.

Modèles Types d'Actes Administratifs :

Réalisation de modèles standardisés pour garantir la cohérence des actes administratifs.

Recensement des Actes de Propriété :

Initiative pour consolider une base exhaustive des biens immobiliers de la CCLLA.

120
saisines du service juridique

11
newsletters écrites

99
sinistres traités

158
actes de propriété répertoriés

PERSPECTIVES 2024

- Développer la newsletter
- Systématiser le suivi des actes de propriété de la Collectivité
- Définir une stratégie assurantielle



MOYENS GÉNÉRAUX

Le service Moyens Généraux a été mis en place en Septembre 2022, à l'issue d'une nouvelle structuration des services communautaires.

Ce service est issu de besoins recensés et identifiés au sein de la collectivité, dans le but de :

- Fluidifier le fonctionnement des services administratifs et apporter un soutien organisationnel aux services lors de la mise en place d'événements ponctuels (conférences, réunions de travail, formations internes, ..)
- Contribuer à l'image de la collectivité et à l'accueil des participants aux manifestations communautaires par l'organisation de moments

de convivialité s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de développement durable définie par la Communauté de communes.

En 2023, le service Moyens généraux a participé à l'organisation de deux événements majeurs :



- La Conférence du GIEC des Pays de La Loire sur le changement climatique
- L'élaboration et la mise en place du Pacte Financier et Fiscal (PFF)

En interne, le service Moyens Généraux a mis en place un nouveau marché « Fournitures administratives » avec obligation pour le fournisseur de proposer des produits labellisés écoresponsables.

PERSPECTIVES 2024

- Mise en place des marchés « Mobiliers de bureau » et « Nettoyage des locaux administratifs » incluant des clauses environnementales prévues dans le cadre des marchés publics
- Poursuite de la prospection et fidélisation des traiteurs et producteurs locaux sur l'ensemble du territoire.

ARCHIVES

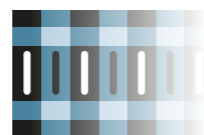
Le service archive a été créé en 2022, dans le cadre d'une mutualisation avec les communes. Il a pour mission de redéfinir l'organisation et de traiter l'ensemble des archives des services et des communes signataires de la convention. Il travaille en lien avec les archives départementales qui valide les éléments normatifs du classement opéré.

Dans le cadre des missions confiées les archivistes accompagnent également les services et les communes dans les démarches d'archivage numérique et propose un accompagnement pour la mise en conformité RGPD.



8

Communes visitées



676 ml

Métrages d'archives linéaires traités



155 ml

Métrages d'archives éliminées

PERSPECTIVES 2024

- En 2024, c'est 12 nouvelles communes qui seront visitées dans le cadre de la prestation, ainsi que le classement du fond situé sur le site de Saint-Georges-sur-Loire.

MOYENS
2 PERS. (2 ETP)

MISSIONS
➤ Le service Moyens Généraux apporte un support logistique, matériel et administratif aux services communautaires.

➤ Il participe au développement de la collectivité et à son image, par l'accueil et l'organisation matérielle apportés aux manifestations et événements internes ou externes organisés par la Communauté de communes.

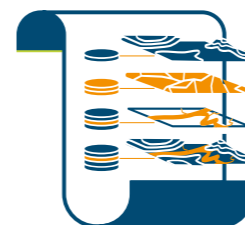


MOYENS
2 PERS. (2 ETP)

MISSIONS
➤ Référencer et traiter les documents d'archive des communes et des services selon les normes d'archivistique en vigueur.

➤ Accompagner les communes et les services pour le traitement des archives numériques

➤ Accompagner les communes pour la mise en conformité RGPD



MOYENS
2 PERS. (2 ETP)

MISSIONS
➤ Mettre en place les logiciels permettant la gestion des données géolocalisées, accompagner les différents services dans la mise en place d'outils numériques complémentaires

➤ Administrer toutes les données géolocalisées de la collectivité (centraliser, classer, normaliser, croiser, analyser) et les mettre à disposition

➤ Gérer les utilisateurs du webSIG central / Former les agents sur les nouveaux outils SIG.



232

utilisateurs référencés dans le webSIG

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le service SIG travaille pour l'ensemble des services de la Communauté de communes et assure des missions de support pour les élus et agents des communes. L'ensemble des données géolocalisées forme un patrimoine permettant de mieux connaître et appréhender le territoire. C'est aussi un dispositif utile dans l'aide à la prise de décision, pour toutes les thématiques nécessitant de s'appuyer sur une visualisation spatiale.

Mettre en place un SIG tourné vers l'avenir

L'année 2023 a été marquée par l'installation, le paramétrage et les tests du nouveau SIG. Cette nouvelle plateforme d'échange cartographique en ligne est non seulement plus visuelle et plus intuitive mais elle offrira surtout par la suite à tous les utilisateurs de nouvelles fonctionnalités permettant de mieux

exploiter les données disponibles : récupérations automatiques depuis des logiciels tiers, enrichissement par le croisement de plusieurs données, requêtes multi-critères (avec visualisation du résultat en direct sur la carte), génération directe de diagrammes statistiques, etc.

FOCUS



LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

En 2023, le service SIG a lancé une phase d'expérimentation par la mise en place d'une gestion différenciée des espaces vert sur le secteur 3. Elle a nécessité un travail important de relevé sur le terrain pour faire le recensement complet des espaces et de les classer en différentes catégories.

Les données ont ensuite été intégrées dans le SIG sous forme de couches de données géographiques consultables

Ce travail doit permettre aux équipes terrains de mieux connaître la nature des espaces verts et donc de mieux organiser les interventions (linéaire, durée), l'entretien (spécificité, fréquence) tout en respectant la biodiversité.

PERSPECTIVES 2024

- Début 2024, mise en ligne de la nouvelle plateforme SIG
- Formations des services et des communes au nouvel outil
- Déploiement progressif des couches applicatives du nouvel outil



LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

L'année 2023 a été l'occasion de repenser le schéma directeur informatique pour la période 2023-2026 en définissant de nouveaux enjeux autour de la collaboration, de la mutualisation, de la gestion de la donnée, et du sujet d'actualité qu'est la sécurité informatique et la Cyberdéfense.

FOCUS



UN PILOTAGE DE PARC INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE RESPONSABLE ET DURABLE

Conscient des enjeux environnementaux, mais aussi de l'impact du numérique sur ces derniers, les ressources numériques se sont engagées depuis quelques années dans des actions en faveur de la transition écologique en augmentant la durée de vie et d'usage de ses équipements. Une politique d'achat et d'usage numérique responsable a été formalisée avec pour objectif de moderniser le parc informatique tout en se utilisant, d'ici 2026, un parc de machines (ordinateurs, écrans, smartphone) composé de 50% de matériels reconditionnés.



PERSPECTIVES 2024

- Mise en place d'outils décisionnel et de reporting
- Audit de sécurité et sensibilisation des collaborateurs et des communes aux Cybermenaces
- Evolution des outils favorisant la mobilité (Téléphonie IP, Applications mobiles)
- Optimisation et modernisation des outils « Métiers » ou projets

PROCESS

La mise en place de la démarche des process de fonctionnement souhaité par la collectivité a été lancée début 2023 avec pour objectif d'appréhender toutes les activités des services à l'aide de procédures, d'identifier les interactions entre les activités ou les services, d'être à l'écoute de l'ensemble des collaborateurs, d'identifier les risques, de définir des indicateurs et de s'inscrire durablement dans une logique d'amélioration continue, en s'interrogeant sur nos pratiques très régulièrement pour répondre aux enjeux stratégiques de la collectivité dont les enjeux de la transition écologique.

Après une phase d'ateliers rédactionnels avec les différents services sur les 6 premiers mois de l'année, la démarche est entrée dans la phase plus opérationnelle d'amélioration en Novembre, notamment avec la planification de revues régulières d'indicateurs pour l'ensemble des métiers.



PERSPECTIVES 2024

- Rationaliser et améliorer nos fonctionnements pour un meilleur service
- Audit interne des pratiques
- Tenue des revues régulières d'indicateurs

MOYENS
3 PERS. (3 ETP)

- MISSIONS**
- Piloter un système d'information moderne et responsable
 - Piloter les projets de digitalisation des process métiers
 - Promouvoir la collaboration et la mobilité
 - Maîtriser et sécuriser les données



MOYENS
1 PERS. (0,25 ETP)

- MISSIONS**
- Accompagner la mise en place d'une démarche qualité des process de fonctionnement de la collectivité
 - Consolider les documents constituant le guide des process (Procédure et guides utilisateurs)
 - Assurer la mise en œuvre de l'amélioration continue (PDCA) pour cette démarche



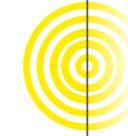
LA COMMUNICATION

Le service communication accompagne et promeut l'action publique en mettant en œuvre une stratégie et des outils de communication destinés à informer, sensibiliser, valoriser son territoire et ses projets. Dans un contexte de transitions, il fournit des clés pour comprendre les changements et s'y adapter.

Lancement du nouveau site internet : l'innovation et l'amélioration continue des services

MOYENS
3 PERS. (2 ETP)

- MISSIONS**
- Identifier les besoins et enjeux de communication
 - Participer à la définition et piloter la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication interne et externe
 - Accompagner les élus et les services dans leurs projets de communication
 - Gérer les aspects financiers et juridiques du service
 - Assurer la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication
 - Organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions nécessaires
 - Produire des outils, supports et contenus rédactionnels
 - Concevoir et organiser des événements
 - Assurer et développer les relations publiques



FOCUS



LE RENFORCEMENT DU SERVICE COMMUNICATION : VERS UNE COMMUNICATION MODERNE ET IMPACTANTE

Un Community Manager a été recruté pour dynamiser notre présence en ligne, favorisant l'interaction et l'engagement de la communauté. Cette stratégie inclut une nouvelle identité visuelle, une rédaction spécifique et un calendrier éditorial. Ces initiatives renforcent notre capacité à communiquer de manière cohérente et engageante, améliorant ainsi notre interaction avec notre audience. De plus, un Chargé de Support Graphique et Audiovisuel a été intégré pour créer des contenus visuels attractifs tels que des graphiques, des vidéos et des présentations, renforçant notre capacité à transmettre des messages de manière immersive et mémorable.

LA REFONTE DU MAGAZINE COMMUNAUTAIRE : L'ACTU'

En 2023, «l'Actu'», le magazine communautaire, a fait l'objet d'une refonte majeure, marquant une évolution dans sa présentation. Cette modernisation vise à offrir une expérience de lecture plus contemporaine et conviviale. Le nouveau design reflète notre engagement envers une communication institutionnelle optimisée, mettant en avant de manière attractive les actualités et les initiatives de la Communauté de communes Loire Layon Aubance.

LA POURSUITE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

En 2023, la stratégie de communication de la Communauté de communes Loire Layon Aubance s'est étendue, augmentant sa visibilité. Une campagne de notoriété a été préparée dans les supermarchés Super U locaux, et une vidéo institutionnelle a été produite pour présenter notre mission et nos réalisations. De plus, les comptes Instagram et LinkedIn ont été lancés pour une présence interactive, renforçant notre connexion avec la communauté de manière concise notre mission, nos valeurs et nos réalisations. Pour une présence plus interactive, le lancement des comptes Instagram et LinkedIn a permis d'élargir notre audience et de partager de manière dynamique les temps forts de notre communauté. Ces initiatives digitales renforcent notre connexion avec les résidents, les partenaires et les entreprises, soulignant une communication moderne et inclusive.



4 magazines



PERSPECTIVES 2024

- L'année 2024 sera marquée par la poursuite du plan d'actions de la stratégie de communication Loire Layon Aubance :
- Création d'un kit de bienvenue pour les nouveaux agents
- Poursuite de la campagne de notoriété avec la diffusion d'affichages grand format sur tout le territoire Loire Layon Aubance ainsi qu'une campagne print et digital dans les éditions du Courier de l'Ouest et Ouest France
- Création d'une charte graphique valorisant les liens de la CCLLA avec ses «satellites» (Office de tourisme, Villages en scène)
- Lancement de la campagne de recrutement d'abonnés sur nos réseaux sociaux et professionnels
- Mise en ligne du nouveau site internet de la CCLLA
- Création et mise en ligne de l'outil Intranet



L'harmonie

en mouvement



1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire
02 41 74 93 74
contact@loirelayonaubance.fr
www.loire-layon-aubance.fr
f CC Loire Layon Aubance